



**Les hommes :**  
s'ouvrir à leurs réalités  
et répondre à leurs besoins

**RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL EN MATIÈRE  
DE PRÉVENTION ET D'AIDE AUX HOMMES**

**RAPPORT REMIS AU MINISTRE  
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
LE 7 JANVIER 2004**

*Santé  
et Services sociaux*

**Québec** 

### Préparation du rapport :

Rédaction : Lucie Gagnon, ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille (MESSF)  
Supervision : Gilles Rondeau, École de Service social, Université de Montréal  
Collaboration : Guy Mercier, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
Comité de lecture : tous les membres du Comité

### Travaux du Comité :

Présidence : Gilles Rondeau, Université de Montréal  
Coordination : Guy Mercier, MSSS  
Participation : Sylvain Camus, Pères séparés  
Robert Cormier, à cœur d'homme (Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence)  
Lucie Gagnon, MESSF  
Pierre Gareau, Réseau Hommes Québec  
Laurent Garneau, Centre de prévention du suicide 02  
Michel Lavallée, AutonHommie  
Claude Roy, Centre préventif d'hébergement à la famille  
Yvon Saint-Hilaire, CLSC-CS des Sept Rivières  
Gilles Tremblay, Université Laval

### Note au lecteur :

*Le présent rapport n'engage nullement la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, ni celle du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille; il est l'expression de l'opinion des membres du Comité de travail.*

Le rapport peut être consulté à la section **Documentation**, sous la rubrique **Publications** du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 2004  
Bibliothèque nationale du Canada, 2004

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Monsieur Philippe Couillard  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous remettre le rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. Le document que vous avez entre les mains a fait l'objet de beaucoup de discussions quant à son ton et à sa portée. Le sujet qui nous occupe est complexe et délicat et, dès nos premières réunions, il est apparu clairement que le mandat qui nous avait été confié représentait un défi de taille : défi de démonstration autant que d'affirmation !

Traiter de la réalité des hommes n'est pas nouveau en soi, mais il s'agit d'une première gouvernementale que de le faire et nous voulions nous assurer que vous pourriez recevoir nos propos et les utiliser le plus largement possible. Pour cela, nous avons considéré que notre argumentation devait s'éloigner de toute forme de militance pour rejoindre les seuls besoins dont la satisfaction permettrait d'atteindre un mieux-être réellement collectif. Nous désirions également réaliser notre mandat en tenant compte des engagements gouvernementaux envers les femmes et en complémentarité avec ceux-ci.

Les préjugés sont tenaces et les difficultés vécues par les hommes sont souvent mésestimées ou ignorées. Même si la majorité des hommes québécois se portent bien, plusieurs vivent des difficultés multiples et souvent très graves pour lesquelles des diagnostics circonstanciés et des solutions systémiques doivent être privilégiés.

Notre Comité de travail a été chargé de tracer un portrait des besoins des hommes et d'établir les priorités d'action à leur égard. D'emblée, nous avons choisi de privilégier une approche globale de promotion et de prévention ainsi qu'une sensibilisation large et en amont des différents problèmes. Nous avons ainsi voulu ne pas nous limiter à la seule intervention curative ou restauratrice, même si celle-ci demeure essentielle auprès des hommes qui vivent des difficultés graves.

De manière à nous assurer que nous démarrions nos travaux avec la meilleure perspective possible, nous nous sommes d'abord attardés à définir les principales dimensions de la situation des hommes. Cela s'est fait notamment par une recension des écrits portant sur le sujet. Nous avons par la suite vérifié la pertinence et la justesse des dimensions retenues auprès des intervenants québécois. Au terme de cette opération réalisée auprès de trois cents répondants des réseaux public et communautaire de santé et services sociaux, nous pouvons affirmer que les principaux aspects sont couverts dans le présent rapport.

Nous avons aussi procédé à trois opérations systématiques et complémentaires de cueillette de données. La première a consisté à faire un sondage auprès des organismes et établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui réalisent des programmes ou des activités auprès des hommes afin de recueillir des données complémentaires et connaître les opinions du plus grand nombre sur les priorités d'intervention en matière de soutien aux hommes du Québec. La réponse enthousiaste du milieu a permis de colliger énormément d'informations et de bien saisir le pouls des intervenants et des intervenantes. La seconde cueillette a été confiée au Professeur Gilles Tremblay, de l'Université Laval, qui avait été associé à l'enquête « Santé Québec ». Nous lui avons demandé de rendre compte de la situation des hommes québécois à partir des données existant dans la littérature scientifique et de vérifier, dans le système information-clientèle des CLSC, géré par la Régie de l'assurance-maladie, comment et dans quelle mesure les hommes utilisent les services sociaux et de santé du Québec. Enfin, en troisième lieu, nous avons confié à M. Germain Dulac, chercheur à l'Université McGill et spécialiste des questions masculines, la tâche de réaliser un inventaire quantitatif portant sur l'ensemble des organismes communautaires oeuvrant auprès des hommes.

Depuis sa formation en juin 2002, le Comité a tenu plus d'une quinzaine de réunions statutaires et bon nombre de rencontres de travail en petits groupes. Les membres ont aussi participé au colloque « Entre les services et les hommes : un pont à bâtir », tenu en octobre 2002 à Saint-Hyacinthe, pour mettre à point leurs connaissances et rencontrer les intervenants du terrain. Cette sensibilisation à l'égard des grandes problématiques auxquelles les hommes sont confrontés s'est poursuivie par des rencontres avec des représentants d'organismes, des experts et des professionnels investis dans différents aspects de la question masculine. Ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser les membres du Comité aux réalités et à la souffrance vécue par certains groupes d'hommes de même qu'aux lacunes des services existants. Nous ne saurions passer sous silence non plus le transfert d'expertises qui a eu lieu entre les membres du Comité eux-mêmes, lors de nos discussions internes.

Au terme de cette démarche qui nous a permis de tracer un premier bilan de la situation des hommes, nous sommes extrêmement fiers de vous remettre un rapport qui constituera, espérons-nous, une pierre d'assise dans la reconnaissance publique des réalités des hommes et dans la volonté de répondre à leurs besoins. C'est là le sens des recommandations que nous formulons au terme du rapport.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour apporter les éclaircissements et discuter avec vous et vos gestionnaires de toute question relative à ce rapport et aux suites que vous voudrez bien lui donner. En mon nom personnel et au nom de chacun des membres du Comité de travail, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Gilles Rondeau Ph.D.  
Président du Comité,  
Le 7 janvier 2004

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les changements récents vécus par la société québécoise bouleversent la vie de beaucoup d'hommes et rendent difficile la socialisation des garçons. Le domaine des services n'échappe pas à ce constat. Les clients masculins y sont parfois reçus froidement par des dispensateurs de services, pas toujours tolérants et disposés à leur endroit. Ces attitudes découlent d'une opinion généralisée à l'effet que les hommes n'ont pas besoin d'aide en même temps que cela s'explique par le fait que les exigences de l'aide sont antinomiques par rapport aux exigences de la masculinité : renoncer au contrôle plutôt qu'exercer un contrôle, montrer ses faiblesses plutôt que montrer sa force, faire l'expérience de la honte plutôt qu'exprimer sa fierté, etc.

Qui plus est, les hommes ont moins tendance à se préoccuper de leur santé et ils adoptent généralement des habitudes de vie qui leur nuisent : ils s'alimentent mal, fument plus que les femmes, développent davantage de dépendances et ont peu de réseaux de soutien. Leurs ruptures d'union ne se règlent pas souvent en leur faveur et il arrive encore fréquemment que certains d'entre eux en ressortent très meurtris. Ces hommes sont mal à l'aise de demander de l'aide et ne savent pas généralement où aller la chercher.

Le Comité prend acte de ces importants besoins et, à l'instar de la grande majorité des chercheurs, considère qu'il faut attaquer les tabous en affirmant sans réserve que plusieurs hommes sont en situation de difficulté aux plans de la santé physique, de la santé mentale et du comportement. Parmi toutes les priorités, il distingue d'abord l'urgence de reconnaître publiquement les besoins des hommes, puis celle ressortie de toutes ses consultations, qui consiste à mettre sur pied un service d'accueil, de soutien et de référence à l'intention des hommes qui vivent des situations de crise. Il retient aussi l'importance d'adapter les approches, les services et les modes d'intervention aux besoins des hommes et l'intérêt de consolider et de développer le réseau communautaire et de réaliser des efforts de sensibilisation auprès de la population en général.

Le Comité est aussi convaincu qu'il importe de revoir les principales mesures entourant les ruptures d'union et d'encourager la participation des hommes dans la famille. Il préconise de poursuivre les travaux déjà entrepris à l'égard du décrochage scolaire des garçons et de développer des mécanismes visant à favoriser la représentation masculine dans certaines professions. Enfin, il croit à la pertinence de s'attaquer aux préjugés négatifs à l'égard des hommes, notamment ceux qui leur attribuent le monopole de la violence.

Le Comité formule seize recommandations pour rencontrer ces objectifs. La première interpelle directement le gouvernement tandis que les huit suivantes s'adressent au ministère de la Santé et des Services sociaux et les sept dernières, à d'autres acteurs gouvernementaux. Les recommandations concernent les soins et les services, la promotion des habitudes de vie, le développement des services communautaires, la paternité, la formation professionnelle, l'identité masculine et la poursuite de la réflexion amorcée.

## Table des matières

	PAGE
Introduction	1
1. S'ouvrir aux réalités des hommes	2
1.1 L'évolution récente de la société québécoise	2
1.1.1 Avant les années '80	2
1.1.2 L'émergence des groupes d'hommes	4
1.2 La socialisation des hommes	6
1.3 Les attitudes des hommes face aux services	7
1.4 La santé physique et mentale des hommes	8
1.4.1 Leur santé physique	8
1.4.2 Leur santé mentale	9
1.5 Les défis de leur scolarisation et de leur vie professionnelle	10
1.6 Leurs styles de vie et leurs habitudes	11
1.6.1 L'alimentation et l'activité physique	11
1.6.2 L'attitude face au poids corporel	12
1.6.3 Le tabagisme	12
1.6.4 La sexualité	12
1.6.5 L'alcool et les drogues	13
1.6.6 Le jeu pathologique	13
1.6.7 Les accidents et la criminalité générale	14
1.6.8 Les crimes de violence conjugale et familiale	14
1.7 Les réalités judiciaires et les aspects légaux liés à la paternité	15
1.7.1 Le panier législatif entourant la rupture d'union	15
1.7.2 Les décisions des tribunaux	16
1.7.3 Les allégations de violence	18
1.7.4 Les droits des pères	18
1.7.5 Les réactions des pères	19
1.7.6 Les enfants touchés par les ruptures d'union	20
2. Répondre aux besoins des hommes	20
2.1 Les éléments constitutifs de la réponse	21
2.1.1 Le point de vue des intervenants du réseau de la Santé et des Services sociaux	21
2.1.2 Les changements sociaux à promouvoir	22
2.1.3 Offrir des services adaptés aux réalités des hommes	23

2.1.4	Le portrait des organismes communautaires	24
2.2	Des pistes qui rencontrent les impératifs	25
2.2.1	Les conseils des organismes et des établissements oeuvrant auprès des hommes	25
2.2.2	Des avis concernant quelques problématiques particulières	25
2.2.3	Des expériences prometteuses	27
2.2.4	Les priorités en promotion et prévention	28
2.2.5	Les conditions gagnantes de l'intervention	29
2.2.6	Les priorités d'intervention	29
3.	Recommandations	30
3.1	La nécessité de répondre aux besoins des hommes	31
3.2	Les recommandations qui interpellent le ministère de la Santé et des Services sociaux	31
3.2.1	Les soins à apporter aux hommes en situation de crise	32
3.2.2	Le suicide	33
3.2.3	La formation des intervenants et des intervenantes	33
3.2.4	L'adaptation des services et des modes d'intervention	33
3.2.5	La promotion des habitudes de vie saine	34
3.2.6	Le développement de services communautaires	35
3.3	Les recommandations qui concernent d'autres acteurs gouvernementaux	
3.2.1	La paternité	35
3.2.2	La formation professionnelle	35
3.2.3	L'identité masculine et l'image des hommes	36
3.2.4	La poursuite de la réflexion à l'égard de la condition masculine	37
	Conclusion	37
	Bibliographie	39
	Annexes	40
Annexe 1 :	Liste des recommandations	42
Annexe 2 :	<i>Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux</i> , réalisé par M. Gilles Tremblay	
Annexe 3 :	<i>Inventaire des ressources et services disponibles en matière de prévention et d'aide aux hommes</i> , réalisé par M. Germain Dulac	
Annexe 4 :	Tableau résumant les principales conclusion du chercheur Will Courtenay concernant les facteurs comportementaux associés aux maladies, accidents et décès masculins	

- Annexe 5 : Liste des organismes et des établissements consultés par le Comité
- Annexe 6 : Libellé du sondage adressé aux organismes et aux établissements oeuvrant auprès des hommes et synthèse des commentaires recueillis
- Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées par le Comité



## Introduction

Le 8 juin 2001, le journal La Presse titrait *Le ministère de la Santé et des Services sociaux se donne dix jours pour examiner la situation des hommes en situation de crise au Québec*. On pouvait y lire que :

« S'il manque effectivement des ressources, alors [le ministère de la Santé et des Services sociaux] en injectera des nouvelles... Le ministère, par l'intermédiaire de la région régionale de Montréal-Centre, s'est engagé à examiner l'état des ressources disponibles pour les hommes en difficulté au Québec. »<sup>1</sup>

Cet engagement donnait suite à plusieurs pressions du milieu et à de nombreux rapports de coroners<sup>2</sup>, inquiets de constater l'absence de services d'accueil pour les hommes en crise et les conséquences tragiques auxquelles cette absence donnait lieu. Un an plus tard, cette annonce, qui avait pourtant été très bien reçue, ne s'était toujours pas réalisée. Les pressions ont donc été reprises, à la suite desquelles le ministère de la Santé et des Services sociaux a finalement pris la décision de constituer un groupe de travail chargé d'examiner la situation des hommes au Québec.

Créé en juin 2002, le Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes<sup>3</sup> a débuté ses travaux au cours de l'été de la même année. Son mandat consistait à tracer le portrait de la situation des hommes, à réaliser un inventaire des ressources disponibles et à définir des priorités d'action, de manière rapide et avec une économie de moyens.

Le présent rapport fait état des travaux de cueillette d'informations, de réflexion et d'analyse qui ont été menés pour ce faire.

D'entrée de jeu, il rappelle l'évolution récente de la société québécoise et décrit les effets de la socialisation chez les hommes et chez les dispensateurs de services. Il présente ensuite les principaux éléments de la santé physique et mentale des hommes ainsi que les défis que posent leur scolarisation et leur vie professionnelle. Les styles de vie et les habitudes des hommes de même que la précarité dans laquelle se retrouvent certains pères à la suite de leur rupture d'union sont ensuite évoqués.

La deuxième partie du rapport s'attarde sur les impératifs auxquels doit correspondre la réponse attendue aux besoins des hommes. Elle détaille aussi les pistes de solutions à partir des suggestions et des avis qui ont été recueillis et de l'examen des pratiques les plus prometteuses.

Le rapport se termine sur seize recommandations. La première interpelle directement le gouvernement alors que les huit suivantes s'adressent au ministère de la Santé et des Services

---

<sup>1</sup> Article de Mme Silvia Galipeau, La Presse, 8 juin 2001.

<sup>2</sup> Le lecteur est invité à consulter notamment à ce sujet le rapport du coroner Anne-Marie David et celui du coroner Jacques Bérubé.

<sup>3</sup> La composition du Comité apparaît sur la page de garde du rapport.

sociaux et les sept dernières visent la solution de problèmes qui concernent aussi d'autres acteurs gouvernementaux.

## 1. S'ouvrir aux réalités des hommes

S'ouvrir aux réalités des hommes implique d'examiner l'évolution récente de notre société. Cela demande aussi de prendre conscience de l'effet déterminant de la socialisation chez les hommes et des comportements qu'elle entraîne chez ceux-ci de même que chez les dispensateurs de services.

Pour bien saisir la situation des hommes, il est également nécessaire de connaître les grands paramètres de leur santé physique et mentale, d'identifier les défis que posent leur scolarisation, leur vie professionnelle, leurs styles de vie et leurs habitudes de même que d'inventorier les questions légales auxquelles ils peuvent être confrontés.

### 1.1 L'évolution récente de la société québécoise

En peu de décennies, les modèles familiaux de la société québécoise se sont modifiés radicalement :

« Depuis 40 ans, le Québec est passé d'une société relativement traditionnelle et monolithique à une société post-moderne fragmentée où les modèles familiaux se diversifient, se transforment et traduisent des trajectoires de vie multiples et variées.[...] L'examen des changements sociaux qui ont marqué la vie familiale au Québec [...] amène à dire que l'évolution des phénomènes familiaux ne doit pas être considérée isolément mais qu'elle se poursuit en constant rapport avec une société elle-même en évolution rapide. »<sup>4</sup>

#### 1.1.1 Avant les années '80

Exception faite des religieuses, les femmes d'avant 1960 ont occupé une place modeste dans l'histoire de la vie publique québécoise. Jusqu'en 1940, leurs luttes portent surtout sur le droit à l'éducation, une reconnaissance juridique et le droit de vote. Les Canadiennes acquièrent ce droit en 1918 mais les Québécoises seront les dernières à l'obtenir en 1940, principalement parce que « l'idéologie cléric-nationaliste s'y opposait »<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Gilles Rondeau et Martin Truchon, *Evolucion de las relaciones familiares en Quebec : un enfoque socio-historico de las transformaciones sociales que macaron a la sociedad y a la familia quebequenses*, Monterrey, 2002, pp.1 et 2 (traduction libre)

<sup>5</sup> Gilles Laporte et Luc Lefebvre, *Fondements historiques du Québec*, Chenelière/Mc Graw Hill, Montréal, 2000, p. 178

Ce retard des Québécoises se trouve largement compensé lors des changements multiples qui ont cours durant les années '60. Ceux-ci illustrent la profonde mutation du paysage sociologique et la laïcisation de la société québécoise. À compter de 1960, les valeurs religieuses traditionnelles qui sous-tendaient le partage des rôles entre hommes et femmes sont questionnées, puis rejetées. On lutte dorénavant pour le droit à l'avortement et contre la violence faite aux femmes et le sexisme.

« Vers la fin des années 1960, tardivement par rapport aux autres régions nord-américaines, s'amorce une transformation des comportements familiaux et reproductifs des québécois.[...] Celle-ci est marquée par au moins cinq éléments majeurs qui viennent modifier considérablement les rapports conjugaux et familiaux de même que la fécondité et les relations entre les parents et leurs enfants : la fin de l'hégémonie de l'Église catholique, [...] les revendications des groupes de femmes, [...] la reconnaissance du divorce, [...] l'arrivée de la pilule contraceptive [...]et] l'entrée massive et permanente des femmes mariées sur le marché du travail. »<sup>6</sup>

Dans cette perspective, la famille présente de moins en moins l'image d'une cellule étroitement unie sous l'autorité d'un père tandis qu'apparaît

« à travers toute la littérature québécoise, le mythe d'une femme forte que se plaisent à développer romanciers et essayistes au cours de l'après-guerre »<sup>7</sup>.

En 1977, le concept de l'autorité paternelle est remplacé dans la loi par celui de l'autorité parentale. Père et mère sont désormais placés sur un pied d'égalité. En 1979, la Loi sur les services de garde est adoptée et, un an plus tard, l'Office des services de garde à l'enfance est créé afin de suivre l'implantation du système des garderies.

« Depuis le début des années '80, le Québec est entré dans ce que les démographes nomment *la seconde transition démographique* : les femmes ont acquis le contrôle total de leur fécondité (...) et la famille patriarcale traditionnelle est en lambeaux »<sup>8</sup>.

L'organisation des services sociaux se modifie considérablement au cours de ces mêmes années.

« L'idée selon laquelle il faut stopper la croissance de l'État commence aussi à se répandre dans l'opinion publique mais elle est très loin de faire l'unanimité. Dans le contexte de restrictions budgétaires et de rationalisation des dépenses gouvernementales, les pressions pour des services sociaux et des services à la famille sont canalisées vers les groupes communautaires. Plutôt que d'augmenter le personnel du réseau socio-sanitaire, on développe des organismes communautaires qui coûtent moins chers et qui sont des

---

<sup>6</sup> Gilles Rondeau et Martin Truchon, op. cit., pp. 16, 17, 18 (traduction libre)

<sup>7</sup> Marc Durand, *Histoire du Québec*, IMAGO, Paris, 1999, p. 105

<sup>8</sup> Gilles Laporte et Luc Lefebvre, op. cit., p. 310

structures plus légères. À chaque nouveau besoin, on répond par un organisme communautaire. Plusieurs types de ressources nouvelles sont alors implantées. »<sup>9</sup>

### 1.1.2 L'émergence des groupes d'hommes

En décalage par rapport au mouvement féministe, les premiers groupes d'hommes voient le jour à la fin des années '70. Leur émergence coïncide avec les premières parutions de la revue Homme-Info. Comme les problématiques touchant les hommes sont alors complètement méconnues, les responsables de cette parution organisent les premiers colloques sur la condition masculine et prônent une approche globale.

Les organismes communautaires d'intervention pour hommes s'investissent d'abord dans les secteurs de la violence conjugale et de la périnatalité.

« là où la situation semblait la plus criante et où les budgets étaient disponibles, c'est-à-dire en violence. D'autres intervenants, nouveaux futurs pères, se sont investis en périnatalité. »<sup>10</sup>

Des groupes, tel l'Association des hommes séparés et divorcés, s'intéressent à leur tour aux conséquences des ruptures d'union.

En matière de violence conjugale, les organismes communautaires venant en aide aux hommes fondent, en 1988, l'Association des Ressources Intervenant auprès des Hommes Violents (ARIHV), devenue depuis «à cœur d'homme».

La recherche démarre dans le dossier des hommes et des travaux sont publiés : les réalités des hommes commencent à être circonscrites et de nouveaux modèles d'intervention sont conçus et proposés. Des groupes de conscientisation pour hommes naissent alors au fur et à mesure de la prise en compte des impacts des difficultés liées à l'adaptation des hommes aux nouvelles réalités sociales. Ces effets, de mieux en mieux documentés, conduisent à l'élargissement du dossier de la condition masculine alors que de nouvelles préoccupations voient le jour : les hommes et le suicide, les hommes et la paternité, les garçons et l'école, etc.

La fin des années '80 marque, avec la publication en 1989 de l'essai du psychanalyste Guy Corneau, *Père manquant, fils manqué*, la reconnaissance de la condition masculine, au même titre que la condition féminine. Des émissions de télévision sont produites sur le sujet et les médias commencent à traiter de la question. Des groupes d'entraide voient aussi le jour, notamment celui du Réseau Hommes-Québec dont la formule s'étend à d'autres pays francophones.

---

<sup>9</sup> Gilles Rondeau et Martin Truchon, op. cit., pp. 25 et 26 (traduction libre)

<sup>10</sup> Gilles Tremblay, *Pourquoi parler maintenant de la réalité des hommes en relation aux services ?* dans Rondeau, Gilles et Hernandez, Stéphane, *Entre les services et les hommes : un pont à bâtir*, Actes du colloque de l'équipe Hommes violence et changement tenu à St-Hyacinthe, le 25 octobre 2002, p.6

En 1995, les Nations Unies s'engagent à adopter une analyse différenciée selon les sexes,

« en posant la question des retombées possibles des politiques proposées en regard de chacun des genres [...] et pour la première fois au Québec, l'étude des données sur la santé donne lieu à une monographie sur la santé des hommes »<sup>11</sup>.

Le tabou sur la souffrance des hommes est levé et une plus grande importance est accordée aux multiples facettes de la détresse chez les garçons et les hommes : les données recueillies mettent à l'avant plan les problèmes liés à la demande d'aide des hommes et à la socialisation masculine, ainsi que le manque d'adaptation des services aux réalités masculines. Une réalité s'impose de plus en plus, à savoir que ce sont les hommes qui enregistrent dans plusieurs domaines le plus de malaises, vivent le plus de difficultés et présentent le plus de vulnérabilités aux plans de la santé et du comportement.

« Cela, il faut le dire et l'affirmer sans réserve. La réalité est que lorsqu'on compare les choses en ce qui concerne les besoins, les hommes sont, plus que les femmes, en situation de difficulté aux plans de la santé physique, de la santé mentale et du comportement. [...] À cela s'ajoute le fait que les hommes d'aujourd'hui sont plus vulnérables que leurs pères à cause de l'évolution qui a marqué nos sociétés et qui les a fragilisés. »<sup>12</sup>

Bien que plus nombreux et un peu plus viables que dans le passé, les organismes communautaires oeuvrant auprès des hommes considèrent qu'ils sont encore aujourd'hui grandement sous-développés et sous-financés.

## 1.2 La socialisation des hommes

Le mode traditionnel de socialisation des hommes serait, selon certains auteurs, à l'origine d'un grand nombre de problèmes :

« Le processus de socialisation favorise le développement d'une identité en accord avec les caractéristiques attribuées aux genres et limitant l'expression de l'humanité autant des hommes que des femmes. La fabrication sociale des hommes possède ses prémisses, ses injonctions, son code de la masculinité et ses moyens de régulation permettant l'intégration des modèles sociaux [et]...une identité masculine bien intégrée se doit de maintenir et de présenter une image d'indépendance et d'invulnérabilité. [...] Ainsi, le processus de socialisation est un moyen favorisant l'aliénation et l'intériorisation de

---

<sup>11</sup> Gilles Tremblay, op. cit., p. 8

<sup>12</sup> Gilles Rondeau, *Adéquation des services psychosociaux en regard des besoins particuliers des hommes*, dans Rondeau, G. et Hernandez, S., Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir », op. cit., p. 30

l'autoaliénation pour maintenir une image d'invulnérabilité et d'indépendance. »<sup>13</sup>

Ces impératifs d'image de force perdurent encore chez ceux qui ne remettent pas en question ces codes de comportement malgré le changement de paradigme auquel la société québécoise a été confrontée. De telles images placent ces hommes en contradiction intérieure profonde lorsqu'ils éprouvent des difficultés étant donné que les exigences de l'aide sont antinomiques par rapport à celles de la masculinité. Demander de l'aide, c'est souvent devoir renoncer au contrôle plutôt que de le conserver, accepter de montrer ses faiblesses plutôt que de faire état de sa force, vivre l'expérience de la honte plutôt que de s'afficher fièrement, oser exprimer ses émotions plutôt que de demeurer stoïque à tout prix, faire face à sa douleur et à sa souffrance plutôt que de les nier...<sup>14</sup>

Les caractéristiques du modèle traditionnel influencent aussi les planificateurs et dispensateurs de services comme en témoignent l'écart entre le soutien offert aux femmes et aux hommes, les aides différenciées qui sont dispensées à chacun dans les réseaux formels et naturels et la mise en place de ressources universelles à partir de critères essentiellement féminins de détermination des besoins d'aide.

---

<sup>13</sup> Yves C. Nantel, *Au cœur de l'engrenage, Mieux se positionner face à ces hommes qui se retrouvent au centre des frictions entre des référents socio-culturels, des pressions familiales et les transformations socio-judiciaires* dans les Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir », op. cit., pp. 130 et 131

<sup>14</sup> Gary R. Brooks. *A New Psychotherapy for Traditional Men*, Jossey-Bass, San Francisco, 1998.

### 1.3 Les attitudes des hommes face aux services

Les hommes utilisent moins les services que les femmes. Ils sont cependant aussi nombreux à avoir utilisé la chirurgie d'un jour même s'ils ont moins bénéficié de services à domicile après l'intervention. Le tiers des consultations en santé mentale sont faites par des hommes. On retrouve la même proportion dans les services psychosociaux et d'intégration et dans ceux de réintégration sociale en santé mentale. Finalement, moins d'hommes que de femmes utilisent des médicaments, que ceux-ci soient prescrits ou non.<sup>15</sup>

Selon Lorber<sup>16</sup>, les femmes prennent davantage de congés de maladie et se perçoivent comme malades à un seuil plus bas. Cette attention aux problèmes de santé mineurs les porte à consulter plus rapidement et plus régulièrement. À l'inverse, les hommes consultent plus souvent pour des problèmes graves et sont alors confrontés à des diagnostics plus lourds.

Les femmes consultent aussi plus facilement par rapport à leurs problèmes émotionnels, ce qui n'est pas le cas des hommes. Selon Germain Dulac,<sup>17</sup> la socialisation masculine va à l'encontre de la détection et de l'acceptation des symptômes, inhibant ainsi la demande d'aide. Celle-ci est alors perçue comme une menace à l'identité.

De surcroît, les hommes n'envoient pas toujours des messages clairs par rapport à eux-mêmes :

« Les hommes semblent entretenir un rapport différent à leur corps et à leur bien-être personnel de telle sorte que le rapport objectif ne correspond pas au rapport subjectif qu'ils entretiennent avec leur santé. »<sup>18</sup>

Cela exige de la part des intervenants de parvenir à aider les hommes à *se faire aider*.

L'intervention classique qui s'appuie sur le désir et la capacité des personnes de verbaliser leurs souffrances, tend à éloigner les hommes traditionnels car ceux-ci ne sont pas enclins à se plaindre ou à demander ouvertement de l'aide. Dans cette perspective, lorsqu'ils le feront finalement, ce n'est pas tant la manière qu'ils auront de demander de l'aide qui posera problème mais bien l'interprétation qu'en feront les dispensateurs de services. De nos jours, la grande majorité de la main-d'œuvre de première ligne en santé et services sociaux est constituée de personnes de sexe féminin. Celles-ci sont aussi omniprésentes dans le réseau des garderies et majoritaires, dans celui de l'éducation primaire et

---

<sup>15</sup> Tel que rapporté par Gilles Tremblay et al., dans *Portrait des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux*, à paraître, dont le texte intégral se retrouve en annexe 2, le lecteur étant invité à le consulter.

<sup>16</sup> J. Lorber, *Gender and the social construction of illness*, Thousand Oaks (CA,US) : SAGE Publications Inc., 1997

<sup>17</sup> Germain Dulac, *Les demandes d'aide des hommes*, Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille (AIDRAH), Université McGill, 1997

<sup>18</sup> Gilles Tremblay, Richard Cloutier, Thomas Antil, Marie-Ève Bergeron et Richard Lapointe-Goupil (soumis pour publication) cités dans Gilles Tremblay et al., opus citare à consulter à l'annexe 2

secondaire. Dans ces milieux, il importe particulièrement que les garçons et les hommes soient reçus pour ce qu'ils sont. Or, comme les dispensateurs ont l'habitude d'intervenir plus fréquemment auprès des femmes, ils se retrouvent moins à l'aise d'intervenir auprès de la clientèle masculine, notamment lorsqu'elle se présente en situation de crise. Les dispensateurs de services ont aussi plus de difficultés à lire et décoder les modes masculins d'expression des sentiments et des émotions. En conséquence, les hommes sont plus à risque de les braquer et d'augmenter leurs résistances.

« Lorsqu'ils demandent de l'aide, les hommes plus traditionnels le font d'une façon non conventionnelle, parfois agressivement parce que mal dans leur peau. Ils risquent d'être reçus de manière répressive, ou de se voir refuser l'accès aux services. »<sup>19</sup>

De telles réactions entretiennent l'idée qu'un homme en colère est forcément porteur de violence, alors que cela n'est pas nécessairement le cas.

## 1.4 La santé physique et mentale des hommes

Dans l'ensemble, la santé des Québécois et des Québécoises est très bonne. Toutefois, contrairement à ce qu'ils en croient, la santé des hommes est en moins bon état que celle des femmes. De telles erreurs de perception sont sources de difficultés supplémentaires pour qui veut aider les hommes à maintenir ou à retrouver leur santé. Elles affectent aussi négativement leur espérance de vie et leur taux de mortalité global.

### 1.4.1 Leur santé physique

Les hommes décèdent plus hâtivement que les femmes et leur vulnérabilité par rapport aux principales causes de décès est beaucoup plus élevée que celle des femmes. Malgré cela, ils ont l'impression inverse et bon nombre d'intervenants ont tendance à minimiser les risques de santé auxquels ils sont exposés<sup>20</sup>.

Les maladies du cœur sont les premières causes de décès chez les hommes. L'embonpoint, l'hypertension, un taux de cholestérol élevé, le tabagisme, le manque d'exercice et le diabète en sont les principaux facteurs de risque. Les accidents vasculaires cérébraux (hémorragie cérébrale ou obstruction d'un vaisseau sanguin du cerveau) sont la première cause d'invalidité masculine.

Les hommes sont plus souvent victimes du cancer du poumon qui, à lui seul, est responsable du tiers des décès par cancer chez les hommes. Viennent ensuite le cancer de la prostate, deuxième forme de cancer la plus fréquente et dont les symptômes sont souvent inexistantes au début, celui du côlon, relié au tabagisme et à certaines carences

---

<sup>19</sup> Gilles Tremblay et Pierre L'Heureux (2002) cités dans Gilles Tremblay et al., op. cit., p.62.

<sup>20</sup> Voir à ce sujet notamment l'article *Alerte à la santé des hommes* paru dans l'Actualité d'octobre 2002 qui répertorie, en outre, les principales maladies qui touchent les hommes.



alimentaires, et, enfin, celui des testicules, pour lequel l'auto-examen si crucial est encore méconnu.

Quant au diabète, il touche deux millions d'hommes canadiens, dont cinq cent mille (500 000) Québécois. Sa prévention, implique de réduire sa consommation de gras, de maintenir un poids santé et de faire de l'exercice.

Les hommes se soignent beaucoup moins que les femmes et, tel que nous le mentionnions auparavant, posent moins fréquemment et moins volontairement que celles-ci les gestes nécessaires au maintien ou à la restauration de leur santé. En fait, trop souvent, lorsqu'ils se décident à consulter, il est très tard, et parfois même trop tard.

#### 1.4.2 Leur santé mentale<sup>21</sup>

Tout comme pour leur santé physique, les hommes ont tendance à rapporter moins de problèmes de santé mentale. Toutefois, la réalité est différente de cette image.

Ainsi le trouble de l'attention, qui est fréquemment diagnostiqué chez les enfants d'âge scolaire, touche entre trois à sept fois plus de garçons que de filles. Le taux de consommation des stimulants du système nerveux central chez les garçons est beaucoup plus élevé que celui des filles. Il augmente avec les années scolaires et son usage risque de se prolonger dans la vie adulte.

Depuis 1990, l'augmentation du taux de suicide au Québec est essentiellement due à l'augmentation du nombre de décès de ce type chez les hommes. Ce taux est quatre fois plus élevé que celui du suicide féminin. Des troubles mentaux sévères, de même que l'alcoolisme et la toxicomanie sont fréquemment associés au suicide. Certains hommes envisagent le suicide à un moment précis de leur vie et peuvent alors passer à l'acte. D'autres sont habités toute leur vie de façon plus ou moins permanente par des idées suicidaires.

« Les hommes sont plus à risque de suicide complété que les femmes en raison des moyens plus létaux qu'ils privilégient lorsqu'ils passent à l'acte. (...) Boyer et autres (2000) mentionnent dans le rapport de l'ESSQ<sup>22</sup> 1998 que, pour l'année 1997, le ratio était de 64,9 tentatives de suicide chez les femmes pour un suicide complété, et de 16,4 à 1 chez les hommes. »<sup>23</sup>

Au cours des vingt dernières années, le taux de suicide chez les hommes québécois a connu une augmentation considérable, sans que la situation ne se redresse au cours des dernières années.

---

<sup>21</sup> Tel que rapporté par Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2

<sup>22</sup> Il s'agit de l'Enquête sociale et de santé du Québec

<sup>23</sup> Thomas Antil, Marie-Ève Bergeron et Richard Cloutier (soumis pour publication) cités dans Gilles Tremblay et al., op. cit., p.22

« Depuis 1995, le Québec est la seule province canadienne à voir son taux global de suicide continuer de croître [..et on note aussi que] plus de la moitié des jeunes hommes ayant commis un suicide auraient vu leur omnipraticien au cours de leur dernière année de vie »<sup>24</sup>

De nombreux hommes souffrent aussi de troubles de la personnalité. Les affections de ce type les plus fréquemment diagnostiquées chez ceux-ci sont les personnalités obsessives-compulsives, narcissiques et antisociales. De tels désordres peuvent être reliés au mode de socialisation qui pousse les hommes vers la compétition, l'autosuffisance et l'isolement.

Des différences de symptômes ont été notées quant au genre. Celles-ci seraient partiellement attribuables aux significations, représentations et normes différentes chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, certains auteurs proposent de prendre en compte certains symptômes plus typiquement masculins pour le dépistage de la dépression. Cette maladie, plutôt que de s'exprimer en souffrance intériorisée comme c'est particulièrement le cas chez les femmes, se manifesterait davantage par des gestes et des actions chez les hommes. L'homme serait ainsi tout aussi dépressif mais moins passif devant sa souffrance. Mentionnons toutefois à ce propos qu'on a fait le constat d'un problème général dans notre société par rapport à la consultation en situation de dépression.<sup>25</sup>

## 1.5 Les défis de leur scolarisation et leur vie professionnelle

Le portrait d'ensemble de la scolarisation au Québec se modifie à la défaveur des hommes :

« Le portrait social du Québec (ISQ, 2001) montre que les écarts entre l'ensemble des hommes et des femmes quant au plus haut diplôme obtenu ne sont pas très grands. Cela masque cependant l'évolution récente des taux de décrochage et de diplomation. »<sup>26</sup>

En fait, la diminution de moitié du taux général de décrochage scolaire est essentiellement due à la persévérance des filles dont la majorité se rendent plus loin que les garçons dans leurs études. On note aussi que de manière générale, le cursus scolaire des garçons est plus lent que celui des filles : une proportion plus élevée de ces derniers atteint le secondaire après l'âge de 12 ans (25% c. 18%). Il semble ici que la socialisation des garçons les prépare à moins bien réussir à l'école et à rejeter l'idée d'un tel succès qu'ils associent à des valeurs féminines.

Les premières années à l'école exercent une influence importante sur toute la période de scolarisation.

---

<sup>24</sup> Olivier Clain (2001) cité dans Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 27.

<sup>25</sup> Le lecteur est invité à consulter notamment à ce sujet *L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) selon le groupe d'âge et le sexe, Canada et provinces, 2002* produit par Statistique Canada #82-617

<sup>26</sup> Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 30.

« Les garçons sont moins nombreux que les filles à obtenir un diplôme de baccalauréat ou de formation technique collégiale (30,6 % c. 46,3 %) et sont plus nombreux à n'obtenir aucun diplôme (23,6% c. 10,1%) (...) De 1976 à 2001, la situation s'est largement modifiée en regard de l'obtention du premier diplôme universitaire. La progression des filles a été particulièrement fulgurante, les taux de diplomation universitaire (premier diplôme) passant de 13,1% à 31%, soit une augmentation de 17,9 points alors que les taux correspondants des garçons sont passés de 16,7 % à 20,5% pour une augmentation de seulement 3,8 points. »<sup>27</sup>

Les décrocheurs auront un parcours d'emploi plus instable et un taux de chômage plus élevé. Leurs revenus seront inférieurs et ils présenteront des taux de pauvreté et de criminalité plus élevés de même que des problèmes de santé mentale et physique plus fréquents.

À l'heure actuelle, on ne constate pas que les niveaux de scolarité et de diplomation influencent directement les niveaux d'activité et d'employabilité attribués à chacun des genres.

« En fait, bien que les femmes aient un meilleur profil de formation et de diplomation, elles sont moins nombreuses sur le marché du travail...[Toutefois] elles ont un meilleur taux de placement, car leur chômage est plus bas, ce qui laisse croire que le profil de l'emploi risque de changer au cours des prochaines années. »<sup>28</sup>

## 1.6 Leurs styles de vie et leurs habitudes

Plusieurs éléments caractérisent les styles de vie des hommes et leurs habitudes. Parmi les principaux, citons l'alimentation et l'activité physique, l'attitude face au poids corporel, le tabagisme, la sexualité, la consommation d'alcool, de drogues et de jeu, les accidents et la criminalité générale de même que la criminalité reliée à la violence familiale et conjugale.

### 1.6.1 L'alimentation et l'activité physique

De manière générale, les hommes se nourrissent moins bien que les femmes et un moins grand nombre d'entre eux considèrent avoir des habitudes alimentaires saines. Ils mangent moins de produits riches en fibres, de fruits et de légumes et plus de gras. Ils ont moins tendance à prendre leur petit déjeuner tous les matins et ils consomment plus de sel<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 32.

<sup>28</sup> Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 44.

<sup>29</sup> Gilles Tremblay et Richard Lapointe-Goupil (soumis pour publication) cités dans Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 45.

La témérité des hommes les rend plus à risque d'accidents sportifs. Par ailleurs, même si certains d'entre eux, parmi les jeunes, sont plus actifs physiquement, ils sont plus enclins que les femmes à abandonner l'activité physique et à négliger leur condition, une fois passé la trentaine<sup>30</sup>.

#### 1.6.2 L'attitude face au poids corporel

Selon l'ESSQ 1998, les hommes ont un taux d'obésité plus élevé que les femmes. Cet excès de poids aurait des effets plus graves pour eux, leurs surplus graisseux ayant tendance à se loger dans des zones, comme le tour de taille, qui prêtent plus à conséquence et sont associées au développement des maladies de l'appareil circulatoire. L'excès de poids chez les hommes augmente aussi le risque de cancer du côlon et les troubles du sommeil, incluant le danger de s'endormir en conduisant.

#### 1.6.3 Le tabagisme

Les fumeurs sont encore aujourd'hui majoritairement des hommes et leurs habitudes avec le tabac sont plus néfastes.

« Des études américaines nous indiquent que les hommes auraient [aussi] tendance à inhaler plus profondément la fumée de cigarette que les femmes, à choisir des marques plus fortes en nicotine ou sans filtre. Ils seraient aussi moins portés à prendre la décision d'arrêter de fumer. »<sup>31</sup>

#### 1.6.4 La sexualité

Les comportements sexuels à risque sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

« De manière générale, les hommes sont identifiés comme étant deux fois plus sujets que les femmes à s'engager dans des pratiques sexuelles à risque. »<sup>32</sup>

Plus d'hommes que de femmes déclarent ainsi avoir plusieurs partenaires sexuels, une différence qui est particulièrement significative chez les 25-44 ans. Près du quart des hommes dans cette situation rapportent ne jamais utiliser le condom.

#### 1.6.5 L'alcool et les drogues

---

<sup>30</sup> Idem, p. 46.

<sup>31</sup> Idem, p. 49.

<sup>32</sup> Coutenay (2000) cité dans Gilles Tremblay et al., op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 39.

On rencontre plus d'hommes que de femmes avec des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Selon les données de l'Enquête sur la santé du Québec, toute proportion gardée, davantage d'hommes que de femmes rapportent avoir consommé de l'alcool en quantité. Moins d'hommes, à l'opposé, se déclarent abstinents. Ils mentionnent avoir consommé deux fois plus d'alcool que les femmes et ils sont plus nombreux à s'être enivrés. Ils sont aussi plus souvent impliqués dans des accidents de la route reliés à l'alcool au volant. La surconsommation de boissons alcooliques pourrait être plus facile pour les hommes, parce que boire est encore socialement plus acceptable pour eux que ce ne l'est pour les femmes.

Plus d'hommes que de femmes consomment des drogues. Selon Kuzminski et Demers<sup>33</sup>, le consommateur type de drogues illicites est un homme jeune, célibataire et qui se dit stressé. De surcroît, certains jeunes hommes, surtout parmi les athlètes et les culturistes, consomment des stéroïdes anabolisants en quantité appréciable afin d'acquérir en peu de temps un gain appréciable de leur masse musculaire. Ces substances peuvent avoir des effets négatifs importants sur le comportement, la santé mentale et la santé physique.

Finalement, plus d'hommes que de femmes mentionnent faire un usage combiné de drogues et d'alcool.

#### 1.6.6 Le jeu pathologique

Les hommes ont tendance à s'adonner plus souvent à des jeux de hasard que les femmes et à présenter des problèmes liés au jeu. Cette différence de prévalence est nettement plus grande à l'adolescence.

« Une étude effectuée dans la région de Québec indique que deux fois plus de garçons que de filles ont admis avoir joué lors de la semaine précédant l'étude (19% c. 8%). La proportion des garçons ayant des problèmes de jeu serait aussi deux fois plus élevée que chez les filles (3,7% c. 1,5%). »<sup>34</sup>

#### 1.6.7 Les accidents et la criminalité générale

D'avantage d'hommes meurent de façon violente parce qu'ils adoptent un style de vie qui les expose aux situations dangereuses. En considérant uniquement les homicides, la moyenne annuelle de décès entre 1990 et 1999 au Québec est de 104 hommes et de 47 femmes.

---

<sup>33</sup> F. Kuzminski et A. Demers (1998) cités dans Gilles Tremblay, op. cit., à consulter à l'annexe 2

<sup>34</sup> R. Ladouceur, N. Boudreault, F. Vitaro et C. Jacques, cités dans Gilles Tremblay, op. cit., à consulter à l'annexe 2

Les hommes meurent davantage d'accidents de la route. Ils conduisent plus sportivement, plus souvent sous l'influence de substances et seraient davantage réticents à boucler leur ceinture de sécurité. Dans les sports et les loisirs, plus d'hommes se retrouvent avec des blessures par accidents et leurs accidents au travail seraient proportionnellement plus graves.

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à perpétrer des actes criminels. La consommation abusive de drogues, qui diminue les inhibitions, peut faciliter la commission de crimes violents.

« Les hommes aux prises avec un problème de toxicomanie sont ainsi plus susceptibles de commettre des délits violents à l'endroit de leur conjointe, comme les femmes toxicomanes sont également plus à risque d'être victimes de violence conjugale ou de commettre elles-mêmes des actes violents à l'égard de leur conjoint. »<sup>35</sup>

De façon générale, les personnes de sexe masculin se retrouvent nettement plus souvent dans des situations de violence physique, soit parmi les agresseurs soit parmi les victimes. Par contre, l'exercice de la violence psychologique semble plus partagée entre les personnes des deux genres<sup>36</sup>.

#### 1.6.8 Les crimes de violence conjugale et familiale et les agressions sexuelles

Les statistiques policières de l'an 2000 indiquent que 15 844 personnes, dont 13 479 femmes et 2365 hommes ont déclaré à la police avoir été victimes de violence conjugale<sup>37</sup>. Au cours de cette même année, sur vingt-et-une victimes décédées dans un contexte de violence conjugale, les deux tiers étaient des femmes et le tiers, des hommes. La séparation représente le facteur qui prédispose le plus à l'homicide conjugal.

On relève qu'environ un garçon sur six est susceptible de subir une agression sexuelle et qu'environ 30% des abusés risquent plus tard de devenir eux-mêmes abuseurs<sup>38</sup>. Des tabous importants sont associés aux abus sexuels sur des personnes de sexe masculin à cause du processus de socialisation et du fait que les personnes abusées craignent souvent d'être perçues comme des abuseurs. Dans 85% des cas, les personnes qui agressent sont connues de l'enfant et se trouvent dans son cercle immédiat (famille et proches). Il est très difficile pour un enfant d'admettre que c'est la personne responsable de le protéger qui l'a agressé.

### 1.7 Les réalités judiciaires et les aspects légaux liés à la paternité

---

<sup>35</sup> Gilles Tremblay, op. cit., à consulter à l'annexe 2, p. 56.

<sup>36</sup> Tel que rapporté par Gilles Tremblay, op. cit., à consulter à l'annexe 2

<sup>37</sup> Le lecteur est invité à consulter à ce sujet les *Statistiques sur la criminalité au Québec*, produites par la Direction des Affaires policières et de la Prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique en 2001.

<sup>38</sup> Tel que rapporté par Dorais (1997) cité dans Gilles Tremblay, op. cit., à consulter à l'annexe 2

Les décisions des tribunaux et les attitudes des ex-conjoints lors des ruptures d'union constituent selon plusieurs auteurs une des réalités les plus difficiles auxquelles les individus peuvent être confrontés<sup>39</sup>.

Les problèmes affectifs et de stress, la souffrance, le désarroi de même que les difficultés de perception et de communication sont présents dans toutes les situations de rupture d'union. Les tensions entre ex-conjoints sont grandes et peuvent dégénérer en affrontements. Le niveau de vie de chacun des conjoints étant habituellement réduit, l'un et l'autre doivent chercher à s'entendre, dans un climat tendu, sur des décisions majeures concernant le partage de leurs biens et la garde de leurs enfants.

Une proportion de plus en plus importante des enfants québécois connaissent l'expérience de vie au sein d'une famille reconstituée. Plusieurs ont ainsi non seulement un père et une mère mais aussi un beau-père et une belle-mère dans leur vie. L'autorité parentale n'étant dévolue qu'aux parents légalement reconnus, de nombreux beaux parents, qui ont conclu une nouvelle union sont ainsi appelés à jouer un rôle de parents auprès des enfants avec lesquels ils cohabitent, sans qu'aucun droit à l'égard de ces enfants ne leur soit reconnu. Cette absence de droits se fait cruellement sentir lorsque survient une rupture d'union avec le parent gardien de ces enfants.

Les enfants sont eux aussi confrontés à de nombreuses sources de stress pouvant affecter leur adaptation sociale et émotionnelle.

### 1.7.1 Le cadre législatif entourant la rupture d'union

Entre mai 1995 et juin 1997, Le Québec a sanctionné trois lois : *la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, *la Loi modifiant le code civil du Québec et le code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants et la Loi instituant au code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code*. Ces trois lois donnaient suite à des revendications portées à l'attention du gouvernement par les groupes de défense des droits des femmes. Elles avaient plusieurs objectifs en commun, notamment celui de faciliter le développement de rapports moins conflictuels entre les ex-conjoints et l'acceptation de leurs responsabilités pécuniaires, éducatives et affectives.

Le cadre législatif québécois entourant les ruptures d'union comprend aussi d'autres mesures, dont celle du partage du patrimoine. Quant aux mesures législatives et réglementaires canadiennes, elles ont aussi été instituées afin de donner suite aux revendications du mouvement des femmes. L'ensemble de ces dispositions s'applique d'abord et avant tout aux ruptures d'union sanctionnées par les tribunaux<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Ces difficultés sont fréquemment évoquées. Parmi les nombreuses sources à ce sujet, citons notamment l'*Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales dans trois villes canadiennes*, réalisée en 1990 par la Conseil du bien-être social.

<sup>40</sup> Le tiers seulement des ruptures d'union est sanctionné par les tribunaux alors qu'un deuxième tiers donne lieu à des ententes privées et le troisième tiers, à aucune entente. Le lecteur intéressé par ces questions est

### 1.7.2 Les décisions des tribunaux et les demandes des pères et des mères

Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents a récemment fait l'objet d'une recherche qui visait à « cerner les modalités de prise en charge des enfants [...] et d'analyser plus à fond le rôle du Tribunal à cet égard »<sup>41</sup>.

Sur les huit cent six (806) dossiers judiciaires analysés, on a constaté que :

« le fait de recourir au Tribunal pour régler les questions relatives à la garde et à la pension alimentaire n'est pas toujours un gage de meilleure entente entre les ex-conjoints, bien au contraire »<sup>42</sup>.

On a aussi remarqué que

« le jeune âge des enfants influence fortement l'évaluation de leurs besoins et les conditions de leur prise en charge au moment de la rupture [...] et que] le sexe des enfants est aussi un facteur susceptible d'influencer le jugement de garde »<sup>43</sup>.

Ainsi, les familles plus nombreuses et celles qui comptent des filles et des enfants en bas âge font moins souvent que les autres l'objet de consentement de la part des deux parents lors de leur rupture d'union.

Dans la grande majorité des requêtes déposées, la femme est demanderesse, tant pour les divorces (74,7%) que pour les séparations (80,6%). À cet égard, on a noté que, bien que la possibilité de rupture ait souvent été évoquée plusieurs mois à l'avance par les femmes, elle présente dans plusieurs cas un caractère d'immédiateté pour les hommes qui n'avaient pas prêté foi à ces propos ou les avaient pris à la légère.

En outre, dans ces situations, les femmes davantage que les hommes, peuvent compter sur l'aide juridique.

« lorsque la demande est présentée par la femme seule, celle-ci bénéficie très souvent de l'aide juridique (45,6% dans les cas de divorce et 69,8% dans les cas de séparation) alors que c'est moins le cas lorsque la demande est

---

invité à consulter notamment à ce sujet les données de l'ELNEJ (Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes, conduite conjointement par DRHC et Statistique Canada)

<sup>41</sup> Renée Joyal, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais, Nicole Marcil-Gratton, *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003

<sup>42</sup> Renée Joyal et al., op. cit., p. 6

<sup>43</sup> René Joyal et al., op. cit., p. 12



présentée par l'homme seul (29,6% dans les cas de divorce et 37,3% dans les cas de séparation) »<sup>44</sup>.

Il faut d'ailleurs prendre en compte que durant la période qui s'écoule entre la décision de rupture et le jugement de cour, la grande majorité des femmes agissent comme gardiennes des enfants. La recherche<sup>45</sup> a ainsi mis en lumière le fait qu'« un dossier judiciaire de divorce ou de rupture d'union libre peut comporter un nombre illimité de décisions [puisque] à la demande des parties, le juge peut statuer sur la garde ou la pension plus d'une fois »<sup>46</sup>. Chaque requête devant les tribunaux impliquant des frais de tous ordres, on comprendra dès lors que seules les personnes bénéficiant de l'aide juridique ou disposant de moyens financiers suffisants peuvent profiter, à long terme, d'une représentation adéquate de leur point de vue devant la cour. Plusieurs hommes abandonnent ainsi leurs revendications ou la défense de leurs droits faute de moyens suffisants.

« Dans 70,1% des cas de divorce et dans 84,5% des cas de rupture d'union libre, la garde des enfants est confiée exclusivement à la mère. »<sup>47</sup>

Dans de tels cas, bon nombre d'enfants ne conservent pas un accès à l'autre parent. Les hommes seraient plus enclins à faire des compromis qui auraient pour effet de permettre à la mère de leur enfant d'élever celui-ci. Ils seraient aussi davantage intéressés à ce que leur enfant maintienne des relations avec sa mère, même dans les cas où ils en ont la garde exclusive<sup>48</sup>. En outre, dans la majorité des cas où le père formule une demande, celle-ci est à l'effet d'une garde partagée.<sup>49</sup>

À la différence de la mère pour qui ce motif n'est jamais évoqué, la situation économique précaire du père peut être considérée comme un élément négatif par le tribunal étant donné l'importance accordée à son rôle de pourvoyeur. Il s'agit là d'un des obstacles à l'octroi de la garde partagée.<sup>50</sup>

Par ailleurs, lorsqu'une garde exclusive est confiée au père, aucune pension alimentaire n'est habituellement accordée. C'est l'inverse qui prévaut lorsque la garde est confiée à la mère.<sup>51</sup>

---

<sup>44</sup> Renée Joyal et al., op. cit., p. 15

<sup>45</sup> Il s'agit de celle de Renée Joyal et al., opus citare

<sup>46</sup> Renée Joyal et al., op. cit., p. 15

<sup>47</sup> Sabin Tremblay, *Condition des pères et place des pères dans la Famille*, document de travail, Ministère de la Famille et de l'Enfance, octobre 2002, p. \_\_

<sup>48</sup> Selon Sabin Tremblay, op. cit.,

<sup>49</sup> Le lecteur est invité à consulter à ce sujet le rapport de recherche de Renée Joyal et al.

<sup>50</sup> idem

<sup>51</sup> ibidem. En outre, l'examen des données du rapport annuel 2002 de la Direction principale des pensions alimentaires du ministère du Revenu du Québec révèle que 4% seulement des créanciers alimentaires inscrits au programme de perception sont des hommes.

### 1.7.3 Les allégations de violence

Au moment du divorce, il arrive que de fausses allégations soient faites tant par les hommes que par les femmes. De fausses accusations de violence conjugale ou d'abus sexuel peuvent être portées contre des hommes dans ces occasions. Dans certains cas, le motif de violence conjugale ou familiale pourra avoir été soulevé uniquement dans le but de décourager le conjoint ou de favoriser un jugement en sa défaveur pour une garde exclusive :

« Depuis quelques temps, on assiste à une prolifération d'allégations d'abus sexuel dans les causes de divorce et de garde d'enfant. Selon les chercheurs qui se sont penchés sur ce phénomène, une grande proportion de ces allégations sont fausses [entre 30% et 70%]. [...] Dès que le signalement est fait, le conjoint présumé abuseur perd ses droits, souvent dans les 24 heures qui suivent [...] jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur la preuve. »<sup>52</sup>

### 1.7.4 Les droits des pères

Il existe une différence fondamentale entre l'attribution du droit de garde et l'exercice de l'autorité parentale. Le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale a pour corollaire la présomption selon laquelle le titulaire qui agit seul est présumé agir avec l'accord de l'autre. Légalement, la garde exclusive ne limite donc pas le droit de surveillance pour le parent non gardien, de même que son droit d'être informé et celui de contester judiciairement les décisions prises par le parent gardien.

Il arrive aussi de plus en plus fréquemment que les hommes dénoncent le fait que leurs droits de père ne soient pas respectés par leur ex-conjointe. Si on se fie à ces déclarations, il semble que plusieurs parmi celles-ci fassent fi des décisions du tribunal<sup>53</sup>.

### 1.7.5 Les réactions des pères

Bien que « l'analyse des dossiers ne démontre pas que les décisions rendues par les tribunaux favorisent les mères au détriment des pères »<sup>54</sup>, plusieurs hommes ressentent qu'ils ont été traités injustement par le système judiciaire au moment de leur rupture d'union.

---

<sup>52</sup> Hubert Van Gijseghe, *L'enfant mis à nu L'allégation d'abus sexuel : La recherche de la vérité*, Médidien, Montréal, 1992, p. 199

<sup>53</sup> Différents groupes revendiquent la mise en place d'une loi facilitant le respect des conditions de visite du parent non gardien ; une telle loi limiterait la marge de manœuvre du parent gardien de la même manière que le fait la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires à l'égard de l'obligation alimentaire du débiteur.

<sup>54</sup> Renée Joyal et al., op. cit., p. 42

« Le sentiment le plus souvent exprimé par les hommes en situation de divorce est l'injustice ressentie lors de leur expérience avec le système légal. Ces hommes considéraient que la cour avait un biais en faveur des femmes. Les hommes de l'étude de Skilken-Catlett (1998) avaient des récriminations face à la cour pour la façon dont a été décidé le partage du patrimoine et la garde des enfants [...] Ils percevaient également une hostilité des tribunaux face à leur désir de négocier une garde conjointe. Les hommes ont fréquemment déclaré lors de cette étude que les tribunaux avaient comme prémisses que les hommes ne peuvent et ne devraient pas être un parent principal auprès de leurs enfants. »<sup>55</sup>

Selon les intervenants œuvrant auprès des pères séparés, l'impact des ruptures d'union est souvent considérable chez les hommes. Ainsi, selon le point de vue exprimé par le directeur d'un organisme œuvrant auprès des hommes qui vivent une séparation,

« même si notre société était dotée des meilleures lois possibles à l'égard des ruptures d'union, les problèmes affectifs et de stress ainsi que la souffrance et le désarroi éprouvés demeureraient un impondérable à la transition familiale. [...] Les données statistiques suggèrent fortement que, même si les deux parents souffrent substantiellement de détresse émotionnelle lors de leur séparation, les pères se portent beaucoup moins bien que les mères suite à la rupture.<sup>56</sup> Dans les situations de séparation, la réaction est très différente selon qui prend l'initiative [...] Or dans les 2/3 des décisions finales de séparation, les personnes laissées sont des hommes [...] Le père est éprouvé de diverses manières à la rupture et la relation parent-enfant est grandement fragilisée. »<sup>57</sup>

---

<sup>55</sup> Éric Gascon, *Conservatisme et divorce des hommes : Une réflexion pour la pratique sociale* dans Gilles Rondeau et Stéphane Hernandez, *Hommes, intervention et changement*, Actes du colloque du 17 mai 2001 tenu à Sherbrooke dans le cadre du 69<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, p. —

<sup>56</sup> L'auteur du texte rapporté cite notamment à ce sujet Sanford Braver, *Divorced Dads : Shattering the Myths*, New York : Jeremy P. Tarcher/Putnam, 1998 et Chantal Perreault, *La vulnérabilité des hommes face au stress* in Compte-rendu du colloque « Intervention auprès de hommes » tenu les 19 et 20 juin 1986. Montréal : Bulletin de la Fédération des CLSC du Québec, septembre 1986 (??) : 105-108

<sup>57</sup> D'après un texte de réflexion produit par M. Sylvain Camus en octobre 2003 à l'intention des membres du Comité.

### 1.7.6 Les enfants touchés par les ruptures d'union

Le ministère de la Justice du Canada a publié en 2002 un important rapport sur les effets des ruptures d'union sur les enfants<sup>58</sup>. On y a examiné l'importance des liens entre le père et l'enfant

« [fut considérée] l'hypothèse selon laquelle l'absence du parent non gardien, habituellement le père, serait responsable des problèmes d'adaptation de certains enfants touchés par le divorce. De manière générale, la preuve en faveur de cette hypothèse manque de force, parce qu'aucun lien cohérent et tangible n'a été établi entre la fréquence des visites du père et le bien-être des enfants. Cependant, d'autres aspects de l'engagement du père, comme le paiement de la pension alimentaire, le bon usage de l'autorité parentale et un sentiment d'attachement, peuvent avoir (et ont) des effets positifs sur l'adaptation des enfants après le divorce. »<sup>59</sup>

Quant aux liens entre les conflits parentaux et les problèmes d'adaptation de l'enfant, ils ont été établis sans équivoque : « La présence d'un niveau élevé de conflits parentaux poussés par la colère avant et après le divorce porte préjudice aux enfants. »<sup>60</sup>

L'étude conclut ainsi que tout ce qui peut aider des adultes à affronter et à résoudre les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés est de nature à diminuer le risque que les enfants soient exposés à des problèmes parentaux.

---

<sup>58</sup> Silvia C. Bernardini et Jennifer M. Jenkins, *Vue d'ensemble des risques et des facteurs de protection pour les enfants touchés par la séparation et le divorce*, Ministère de la Justice du Canada, 2002

<sup>59</sup> Silvia C. Bernardini et al., op. cit., p. 30

<sup>60</sup> Silvia C. Bernardini et al., op. cit., p. 31

## 2. Répondre aux besoins des hommes

Afin de bien répondre aux besoins des hommes, il importe de tenir compte des demandes que ceux-ci ont exprimées à ceux qui sont intervenus auprès d'eux. Pour offrir une réponse satisfaisante, il faut aussi travailler en amont, intervenir en matière de prévention, et s'attaquer aux besoins les plus pressants incluant ceux pour lesquels les hommes n'osent pas demander de l'aide. Voilà pourquoi, dans cette deuxième section du rapport, nous aborderons en premier lieu les éléments constitutifs d'une réponse satisfaisante aux besoins des hommes. Nous présenterons ensuite de façon détaillée certaines pistes qui rencontrent les exigences de ces impératifs et exposerons les principales suggestions recueillies de même que les avis les plus significatifs formulés au Comité.

### 2.1 Les éléments constitutifs de la réponse

Une réponse adéquate aux besoins des hommes doit référer aux situations où les besoins constatés sont à la fois les plus aigus et les plus fréquents. Elle doit aussi emprunter deux chemins parallèles et complémentaires, soit celui du travail sur les mentalités et celui de l'offre de services adaptée à la réalité des hommes.

Une telle réponse doit enfin prendre en considération les difficultés rencontrées dans l'utilisation du réseau de services.

Tel que mentionnée auparavant, au cours des vingt dernières années, plusieurs recherches ont porté sur la situation des hommes et sur leurs besoins. Les résultats obtenus ont permis de dégager plusieurs pistes d'action. De nombreuses initiatives ont également été prises. Ces différentes recherches et initiatives balisent de plus en plus l'horizon d'intervention.

#### 2.1.1 Le point de vue des intervenants du réseau de la Santé et des Services sociaux

Le Comité a sollicité les opinions et commentaires des organismes et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui réalisent des programmes ou des activités auprès des hommes<sup>61</sup>. Les problèmes qu'ils lui ont mentionnés furent regroupés conformément à leur nature et classés selon leur fréquence, à partir de la plus élevée. Cinq catégories furent retenues : les difficultés vécues par les hommes eux-mêmes, celles reliées à certaines pathologies ou conduites répréhensibles, celles touchant les organismes oeuvrant auprès des hommes, celles survenant à la suite de certains éléments déclencheurs et enfin celles pouvant découler de préjugés.

En ce qui a trait aux difficultés *vécues par les hommes eux-mêmes*, les problèmes que les hommes éprouvent à se confier et à demander de l'aide ont été notés de façon

---

<sup>61</sup> Le lecteur est invité à consulter à ce sujet les annexes 4 et 5

particulière, de même que l'isolement et la non-persévérance au traitement. On a aussi relevé le manque d'hébergement et les comportements à risque.

En ce qui a trait aux difficultés *reliées à certaines pathologies* ou conduites répréhensibles, les comportements violents, la dépendance aux substances et au jeu ainsi que la dépression ont été particulièrement notées.

En ce qui a trait aux difficultés *vécues par les organismes oeuvrant auprès des hommes*, le manque de ressources spécialisées et les difficultés financières ont été signalés de façon particulière.

En ce qui a trait aux difficultés *vécues à la suite d'éléments déclencheurs*, les complications engendrées par le fait que les hommes consultent en situation de crise ont été particulièrement notées. Suivent d'assez près les difficultés entourant les ruptures d'union.

Enfin, en ce qui a trait aux difficultés *découlant des préjugés*, le mauvais accueil au niveau des services et le traitement judiciaire des causes de rupture d'union ont été signalés.

### 2.1.2 Les changements sociaux à promouvoir

Des changements d'attitude doivent survenir chez les intervenantes et les intervenants face aux hommes qui demandent de l'aide. Tel que le souligne Jocelyn Lindsay, plusieurs dispensateurs de service sont portés à accueillir froidement les hommes qui se présentent à la porte de leur organisme, parce qu'ils les perçoivent de façon très négative :

« Les hommes sont une menace, particulièrement en lien avec l'abus sexuel envers les enfants et la violence envers les femmes et les enfants. Ils ne sont d'aucune utilité, contribuant peu aux tâches domestiques et étant incompetents dans les soins de l'enfant. Les hommes *n'ont pas rapport* et il est questionnable de les considérer comme clients. Ils sont absents et ils évitent consciemment de s'engager. »<sup>62</sup>

De telles opinions chez des dispensateurs de services contribuent à entretenir et diffuser une image négative des hommes tout en faisant obstacle à une véritable réponse à leurs besoins.

Les médias ont malheureusement eux aussi participé à propager une image masculine négative. On a ainsi pu observer que certains messages publicitaires et certaines séries télévisées mettaient en scène des personnages d'hommes apparaissant sous plusieurs aspects comme peu intéressants, sinon carrément ridicules. Cette façon particulièrement négative de présenter l'identité masculine a été dénoncée par plusieurs groupes d'hommes et les chercheurs Nathanson et Young lui ont accolé le nom de « misandrie ». <sup>63</sup>

---

<sup>62</sup> Jocelyn Lindsay, *Particularités des interventions adaptées aux besoins spécifiques des hommes* dans les Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir », op. cit., p. 15

<sup>63</sup> P. Nathanson et K Young, *Spreading misandry: The teaching of contempt for men in popular culture*, Montreal : McGill-Queen's University Press, 2001, p.---

Il semble qu'un changement d'attitude à cet égard ait été amorcé. Toutefois, l'avènement de changements sociaux est une opération de longue haleine. Cela exige temps et énergie, d'abord pour sensibiliser les personnes puis pour changer les mentalités et enfin intégrer les nouvelles façons de voir aux comportements et aux attitudes.

Concernant les hommes eux-mêmes, quatre injonctions à la base du *code de la masculinité* ont été identifiées comme faisant obstacle à l'expression naturelle de la sensibilité des hommes, soit le stoïcisme, la bravade, la virilité sans nuances et l'évitement de la honte<sup>64</sup>. La socialisation masculine traditionnelle tire parti de la peur du rejet pour faire en sorte que le comportement des hommes soit conforme aux injonctions du code. Ceux qui ne correspondent pas aux modèles que ce code valorise se retrouvent en violation par rapport au rôle de genre attendu d'eux. Ceci les amène non seulement à être rejetés mais aussi à se juger eux-mêmes négativement. Cette situation touche particulièrement les hommes qui s'éloignent le plus des stéréotypes.

Les changements à faire doivent donc d'abord viser les hommes qui cherchent à se conformer entièrement au *code de la masculinité*, plus particulièrement lorsqu'ils ont besoin d'aide. Ils devront apprendre à se défaire des sentiments de honte qu'ils peuvent être amenés à ressentir lorsqu'ils outrepassent les normes comportementales qui leur ont été inculquées. Mentionnons que pour certains d'entre eux, le sentiment de honte peut s'avérer particulièrement destructeur :

« La honte est une émotion omniprésente (...) Si nous modulons mal nos sentiments honteux, ils peuvent devenir menaçants pour notre identité personnelle et nos relations interpersonnelles. »<sup>65</sup>

De tels sentiments ne sont pas faciles à détecter parce que largement inconscients.

« Lewis a décrit la relation étroite qui existe entre la honte non reconnue et la colère furieuse pour conclure que nous sommes souvent honteux d'avoir honte. »<sup>66</sup>

### 2.1.3 Offrir des services adaptés aux réalités des hommes

La politique de la main tendue résume bien ce que les commentaires recueillis par le Comité de même ce que les écrits recensés ont signalé comme étant les meilleures pistes d'adaptation des modes d'intervention aux réalités des hommes. En fait, pour s'assurer de

---

<sup>64</sup> William Pollack. *De vrais gars*, Montréal, AdA inc, 2001, 665 p.

<sup>65</sup> Joan Keebler et Gilles Rondeau, *La honte chez les hommes* dans les Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir », p.67

<sup>66</sup> Joan Keebler et Rondeau, op. cit., p. 71

bien rejoindre la clientèle masculine, il faut modifier de façon substantielle les façons de faire<sup>67</sup>.

« l'aide qui doit leur être offerte doit d'abord vouloir leur être offerte, doit chercher à les rejoindre, doit partir de leur réalité et de leurs besoins et tenir compte de la façon dont ils sont et pensent comme hommes. Il n'y a aucun avenir d'aide dans un système qui agresse le client, ne juge pas ses besoins comme étant légitimes et le blâme pour ses échecs.[...] Non, le client n'a pas tort. C'est nous qui ne savons pas le rejoindre et qui le déclarons peu motivé. »<sup>68</sup>

#### 2.1.4 Le portrait des organismes communautaires

À la suite d'une demande du Comité, un inventaire des ressources et des services disponibles en matière de prévention et d'aide aux hommes a été réalisé en 2003 par le chercheur Germain Dulac<sup>69</sup>. Selon cet inventaire, sur les deux mille huit cents (2 800) ressources présentes au Québec, 76 au total s'adressent exclusivement à une clientèle masculine, ont une approche spécifique de genre et ne sont pas assimilables aux ressources courantes du réseau des services sociaux.

Les régions de Montréal et de Québec rassemblent près de la moitié de ces ressources. Ce sont les programmes qui s'adressent aux conjoints ayant des comportements violents qui constituent le plus gros contingent. L'émergence et le développement des services pour les hommes a commencé au début de la décennie 1980. À la fin de celle-ci, trente-huit pour cent (38%) des ressources actuelles étaient déjà en place. Les mandats les plus souvent réalisés concernent l'aide et l'intervention (41%) et la promotion et la prévention (30%).

Plus de la moitié des ressources pour hommes recensées ont moins de cinq employés et cinquante pour cent (50%) de cette main d'œuvre travaille à temps partiel. Certains types de ressources, comme celles qui travaillent auprès des pères séparés ou divorcés ne comptent aucun employé à temps plein. Les ressources pour les conjoints ayant des comportements violents disposent d'un peu plus d'employés à temps plein, mais comptent peu ou pas de bénévoles.

La clientèle qui fréquente plusieurs de ces ressources provient du réseau judiciaire et de celui de la Santé et des Services sociaux. Les références individuelles ne comptent que pour quinze pour cent (15%) dans le recrutement de la clientèle. Le nombre de clients desservis varie selon la nature des services offerts. Chez les organismes qui font de

---

<sup>67</sup> On se rappellera à cet égard qu'une adaptation des services aux besoins des femmes a déjà donné lieu à une refonte en profondeur des pratiques au cours des années '80 ; il s'agirait de procéder de la même manière à l'égard des hommes.

<sup>68</sup> Gilles Rondeau, *Adéquation des services psychosociaux en regard des besoins particuliers des hommes* dans les Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir » pp. 29,30

<sup>69</sup> Germain Dulac (2004 à paraître), *Inventaire des ressources et services disponibles en matière de prévention et d'aide aux hommes*, Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill, 40 p.



l'intervention individuelle, la clientèle rejointe dépasse rarement 200 personnes par année alors que, lorsque l'organisme réalise des activités destinées à des groupes, comme des conférences ou des événements, il rejoint beaucoup plus de monde.

Les administrations gouvernementales et paragouvernementales constituent les plus importantes sources de financement des 76 ressources recensées alors que l'entreprise privée et les organismes caritatifs viennent en seconde place. Toutes les ressources ayant répondu au questionnaire ont mentionné avoir recours à l'autofinancement. Celui-ci compte pour 30% des revenus chez les deux tiers des organismes rejoints. Ceux-ci sont en majorité regroupés à l'intérieur de structures provinciales.

Près de la moitié des ressources communautaires pour hommes doivent composer avec des revenus annuels inférieurs à 100 000\$. Parmi celles-ci, un bon nombre ont des revenus qui n'atteignent même pas 25 000\$. Les ressources éprouvent toutes des difficultés financières. Comme conséquence de ces difficultés, plusieurs ressources sont aussi affectées par un manque chronique de ressources humaines spécialisées, attribuable aux problèmes qu'elles ont à attirer et à retenir de telles personnes en emploi, étant donné leurs difficultés financières. Pour les mêmes raisons, elles ont des problèmes à se développer et à croître. La situation est à ce point préoccupante que certains organismes ont dû fermer leurs portes entre le début et la fin de l'inventaire.

## 2.2 Des pistes qui rencontrent les impératifs

Les pistes qui suivent ont toutes été suggérées au Comité, soit par les organismes et les établissements oeuvrant auprès des hommes, soit par des spécialistes ou des chercheurs, soit par des praticiens rencontrés par le Comité lors de ses réunions statutaires.

### 2.2.1 Les conseils des organismes et des établissements oeuvrant auprès des hommes

Selon les répondants des organismes et des établissements oeuvrant auprès des hommes qui ont répondu à la demande de commentaires qui leur avait été adressée par le Comité<sup>70</sup>, il est impératif, si on veut rejoindre les hommes, d'orienter les interventions vers la recherche de solutions concrètes. Il faut aussi former rapidement des intervenants masculins, multiplier les groupes d'entraide et valoriser la masculinité. Une grande importance doit aussi être accordée à la paternité afin notamment de mieux sensibiliser les hommes et les femmes à l'importance du rôle capital joué par les pères auprès de leur enfant.

### 2.2.2 Des avis concernant quelques problématiques particulières

---

<sup>70</sup> Le lecteur est invité à consulter les annexes 4 et 5 à ce sujet

Les chercheurs et les spécialistes préconisent, pour leur part, que des solutions spécifiques soient apportées aux différents problèmes et que les acquis actuels soient préservés et consolidés.

En matière de lutte à l'alcoolisme et à la toxicomanie, il existe plusieurs portes d'entrée pour obtenir des services (urgence, toxicomanie 24/7, hébergement, désintoxication, itinérance, etc). Aux traitements individuels offerts s'ajoutent aussi les activités cliniques de groupe pour permettre aux personnes de mieux gérer leur consommation. Dans tous les cas, la personne doit d'abord admettre qu'elle a un problème de consommation et demander de l'aide, même si une bonne partie de la clientèle vient à la suite d'une ordonnance de la cour. L'entourage de la personne toxicomane peut aussi recevoir de l'aide afin d'apprendre à mieux gérer au quotidien le fait de vivre avec quelqu'un qui a ce type de problème.

En matière d'intervention de prévention du suicide, il a été établi que le suicide est un phénomène complexe déterminé par l'interaction de nombreux facteurs. L'isolement affectif est un facteur de risque important. Des préoccupations concernant le dévoilement s'ajoutent également pour la clientèle masculine, pour qui le fait de parler de ses émotions et de ses sentiments relatifs au suicide est particulièrement générateur d'angoisse.

Ceux qui travaillent auprès des conjoints aux comportements violents considèrent que la responsabilité n'est pas qu'individuelle mais qu'elle est aussi collective et sociétale. Il faut considérer l'homme dans l'ensemble de ses potentialités. Voilà pourquoi il faut poser un nouveau regard. Plutôt que d'apposer une étiquette de « violence » sur la personne en entier, il importe de faire spécifiquement référence aux comportements qui constituent des gestes de violence. Évitant d'adopter une vision « dualisante », comme on le faisait avec l'ancien paradigme qui opposait la victime au bourreau, il est préférable d'employer une approche de résolution de problèmes.

La difficulté de rejoindre les hommes aux comportements violents, vient aussi du fait que ceux-ci ne sont pas eux-mêmes porteurs de la demande d'aide

« elle serait aussi due au fait que ce sont parfois les femmes qui demandent de l'aide pour leur conjoint ou alors le système judiciaire qui oblige certains hommes à subir un traitement »<sup>71</sup>.

À cet égard, il nous faut souligner le fait que les hommes aux comportements violents sont eux aussi influencés par le code plus traditionnel de comportement qui ne valorise pas la demande d'aide chez les hommes.

Les opinions émises par les spécialistes et les intervenants consultés ont permis de constater que l'intervention auprès des hommes ayant des comportements violents et le

---

<sup>71</sup> Daniel Turcotte, Germain Dulac, Jocelyn Lindsay, Gilles Rondeau et Pierre Turcotte, *Attentes et appréhensions des hommes face à l'aide psychosociale* dans les Actes du colloque « Entre les hommes et les services : un pont à bâtir », p. 47

réseau qui la soutient représentent des acquis essentiels sur lesquels il faut tabler et tenter de reproduire.

### 2.2.3 Des expériences prometteuses

Le Comité a rencontré des représentants d'organismes, des experts et des professionnels préoccupés par la question masculine<sup>72</sup>. Lors de ces rencontres, certaines expériences prometteuses ont été décrites. Le Comité a fait sienne plusieurs de celles-ci. En outre, des membres du Comité déjà sensibilisés à certaines initiatives particulières ont porté celles-ci à l'attention de leurs collègues.

Mentionnons en premier lieu l'application du concept des « pairs aidants » dans les milieux de travail. Des programmes basés sur cette approche existent dans presque toutes les régions du Québec. Fondés à l'origine en lien avec les questions d'alcoolisme et de toxicomanie, ils consistent maintenant à former des aidants naturels, auxquels on enseigne les bases de l'écoute et de la référence, en milieu de travail. Ce qui caractérise cette approche, c'est la proximité avec les gens au travail. L'approche des pairs-aidants réussit bien en milieu de travail parce que les hommes préféreront le contact plus direct du collègue de travail à celui plus formel du professionnel spécialiste. Ceci est particulièrement observable dans les milieux où les gens sont moins scolarisés.

Quant aux groupes d'entraide et de soutien, ils répondent à des besoins d'accueil et de référence et acceptent l'homme dans sa globalité. Selon les besoins exprimés, l'intervention pourra être courte ou s'étendre sur plusieurs rencontres ou quelques années. Ces organismes cherchent à accompagner leur clientèle dans un processus d'information et de prise de conscience.

Les groupes masculins autogérés, qui visent à favoriser la croissance personnelle par la parole, l'écoute et la réflexion, constituent aussi des expériences à reproduire. Lors des rencontres de groupe, les hommes apprennent, sans l'aide d'animateurs ou de thérapeutes, à partager leur vécu et leurs sentiments en toute confiance et sans être jugés. Le groupe devient un lieu de soutien permettant aux hommes de valider leurs sentiments et d'améliorer leur bien-être socio-affectif.

Des initiatives ont aussi été menées pour favoriser l'engagement des pères dans la prestation de services auprès des membres de la famille incluant les enfants. Le travail à faire consiste ici à modifier certaines habitudes des intervenantes et intervenants de travailler presque exclusivement avec la mère en agissant plutôt auprès des deux parents. Un tel travail nécessite d'impliquer les mères afin de les amener à véritablement favoriser la participation des pères. Il oblige aussi à sensibiliser les équipes d'intervention à cet aspect.

---

<sup>72</sup> La liste des personnes rencontrées par le Comité se retrouve à l'annexe 7

Les campagnes de promotion visant à changer les mentalités et à faciliter la demande d'aide de la part des hommes ont aussi été retenues comme étant des expériences prometteuses par le Comité. De même, la mise sur pied des tables de concertation ayant pour mandat de favoriser la réflexion au sein de Comités mixtes dans le but de mobiliser les acteurs sociaux dans une perspective préventive a été retenue.

Les membres du Comité ont aussi été sensibilisés à l'égard de certaines pratiques. Il en est ainsi, par exemple, de l'initiative innovatrice de soutien aux pères qui a été élaborée par une grande organisation philanthropique régionale du Québec. L'objectif visé, à partir de 2004, est d'en arriver à mieux identifier les principaux enjeux et défis que représente l'engagement des pères au sein de la dynamique familiale. L'approche retenue favorise l'émergence de conditions favorables dans les organismes financés et dans la communauté afin de mieux rejoindre les pères et de répondre plus adéquatement à leurs besoins.

Il en est de même également au sujet de la création d'un réseau de communications en vue de soutenir et de développer des services adaptés pour les hommes inuits. Son action vise à aider les communautés dans leurs initiatives pour réintégrer les hommes dans les services sociaux et de santé et développer des réseaux de soutien et d'entraide. L'organisme responsable du réseau offre aussi des services de formation et un programme de soutien professionnel aux intervenants-terrain.

Enfin, le Comité a aussi questionné les organismes et les établissements du réseau au sujet des pratiques qui leur semblaient les plus prometteuses. Les suggestions les plus fréquemment émises mettent l'accent sur l'intérêt d'orienter les interventions vers la recherche de solutions concrètes, sur l'importance de former des intervenants masculins et sur la pertinence de mettre sur pied des groupes d'entraide. La nécessité de valoriser la paternité a aussi fait l'objet de plusieurs commentaires et propositions, de même que l'accessibilité des services et des horaires.

#### 2.2.4 Les priorités en promotion et prévention

Les organismes et les établissements oeuvrant auprès des hommes ont également suggéré des priorités en matière de promotion et de prévention. Selon plusieurs, l'accent devrait d'abord être mis sur la prévention.

Parmi les suggestions concernant la promotion, les plus nombreuses ont porté sur l'importance d'encourager chez les hommes le développement d'une attitude positive en vue d'aller chercher de l'aide.

Il importe aussi prioritairement de valoriser la paternité, de renforcer l'identité des hommes et de promouvoir une image positive d'eux.

Quant aux suggestions relatives à la prévention, le suicide est ressorti comme préoccupation dominante. L'importance de travailler à améliorer la capacité de

communiquer des hommes vient en seconde place. La prévention de la violence et le soutien à accorder aux pères ont aussi été mentionnés à plusieurs reprises.

### 2.2.5 Les conditions gagnantes de l'intervention

Tel qu'énoncé plus haut, les hommes n'aiment pas se retrouver en situation de recevoir des soins, car, pour plusieurs d'entre eux, c'est là l'antithèse de la masculinité. La demande d'aide est perçue comme une situation de dépendance susceptible d'inspirer la honte parce qu'elle contredit les impératifs d'images de force que la socialisation impose aux hommes. L'objectif premier de toute intervention consiste ainsi à travailler à établir une relation de confiance avec le client masculin. Dans cette perspective, l'intervenant ou l'intervenante doit adopter une approche de « sensibilité de genre » (gender sensitive) respectueuse de la réalité du client.

Ceux qui reçoivent les services soulignent l'importance de la relation avec les intervenants. Le contact positif avec ces derniers contribue beaucoup à ce qu'ils persévèrent dans leur démarche.

« Ils apprécient également le côté humain des intervenants, leur disponibilité, leur compétence et leur respect du rythme de chacun. Au départ, quelques hommes avaient peur de se sentir jugés par l'intervenant mais dès les premiers contacts, cette crainte est disparue. »<sup>73</sup>

Pour la plupart, le fait d'être en groupe leur procure une grande satisfaction puisque cela leur permet de réaliser qu'ils ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés.

« Lorsque les hommes font référence aux modalités d'action, ils apprécient particulièrement le fait de pouvoir travailler sur eux-mêmes, ce qui permet une prise de conscience de leurs comportements et favorise l'expression des émotions. Ils apprécient également les informations et les conseils qu'ils reçoivent ainsi que les outils qui leur sont suggérés. »<sup>74</sup>

Quelque soit le but poursuivi par l'intervention, il importe de distinguer la personne de son problème. Il faut amener l'homme à croire en ses capacités et le convaincre de sa valeur. Il faut enfin trouver des façons de faire adaptées à ce qu'il est comme homme, bref utiliser des manières d'intervenir qui ne reposent pas exclusivement sur la parole et l'expression des émotions.

### 2.2.6 Les priorités d'intervention

---

<sup>73</sup> Daniel Turcotte, Germain Dulac, Jocelyn Lindsay, Gilles Rondeau et Pierre Turcotte, *Attentes et appréhensions des hommes face à l'aide psychosociale*, dans Rondeau, G. et Hernandez, S., Actes du colloque « Entre les services et les hommes : un pont à bâtir », op. cit., p. 58

<sup>74</sup> Daniel Turcotte et al., op. cit., p. 59

Les organismes et les établissements oeuvrant auprès des hommes considèrent que les priorités d'intervention doivent porter d'abord sur l'adaptation des services, des ressources et des lieux d'accueil et de soins à la réalité des hommes. Ils estiment aussi impérieux de disposer de lieux d'accueil et d'hébergement plus nombreux, mieux connus et plus accessibles réservés aux hommes.

Des interventions portant sur des secteurs spécifiques ont aussi été mentionnées par les organismes et les établissements rejoints par le Comité comme étant absolument nécessaires, notamment autour de la rupture d'union et de la paternité. Enfin, la création de différentes instances régionales et centrales permettrait de créer une réelle synergie autour du dossier de la condition masculine.

### 3. Recommandations

Les changements récents qu'a connus la société québécoise n'ont pas été sans entraîner de répercussions sur les hommes d'ici. La perte de leurs attributs traditionnels s'est faite progressivement et il n'existe plus pour eux aujourd'hui de rôle unique ou privilégié. Cette situation rend difficile la socialisation des garçons et des hommes et leur pose des défis d'adaptation considérables.

Le domaine des services n'échappe pas à ce constat. Les clients masculins y sont parfois reçus froidement par des dispensateurs de services, qui ne se montrent pas toujours tolérants et disposés à leur endroit. Une telle façon de faire n'améliore pas une situation où les hommes consultent tardivement et ne se prêtent pas volontiers aux examens qui leur seraient pourtant bien utiles. Beaucoup d'entre eux ont en outre de la difficulté à trouver les mots pour exprimer leurs problèmes ou éprouvent de la pudeur à le faire. Comme ils arrivent souvent en crise après avoir attendu longtemps avant d'oser aller demander de l'aide, ils peuvent faire montre d'une certaine irritabilité ou agressivité susceptible de les desservir et se retrouver alors doublement incompris.

On ne saurait passer par ailleurs sous silence les problèmes des hommes qui vivent des situations conjugales particulièrement difficiles et qui ne savent où s'adresser pour obtenir de l'aide de même que ceux des hommes « victimes » et pour lesquels très peu de services appropriés existent à l'heure actuelle. Nous pensons ici à ceux qui ont été agressés sexuellement dans leur enfance ou qui sont violentés par leur conjoint ou conjointe.

Les hommes adoptent des habitudes de vie qui leur nuisent. Ils s'alimentent mal, fument plus que les femmes et développent davantage de dépendance envers l'alcool, les drogues et le jeu. Ils ont peu de réseaux de soutien, ce qui les rend plus vulnérables dans les situations de crise, comme les ruptures d'union. Il arrive que certains d'entre eux sortent très meurtris de la séparation ou du divorce et que parfois des gestes inexcusables d'une grande violence allant même jusqu'à l'irréparable soit malheureusement posés.

De l'avis de tous, la réponse à ces besoins est forcément complexe!

Il nous faut d'abord reconnaître collectivement que les hommes ont besoin d'aide. Il nous faut aussi impérativement mettre sur pied un service d'accueil et de soutien à l'intention de ceux qui

vivent des situations de crise. Il nous faut également adapter les approches, les services et les modes d'intervention existants pour qu'ils soient davantage attirants pour la clientèle masculine et se rapprochent d'eux. Il est aussi important de faire des efforts en ce qui concerne la promotion, de préserver les acquis et de consolider et développer davantage le réseau communautaire.

Nous devons aussi procéder à un examen approfondi des principales mesures entourant les ruptures d'union et nous attacher à mieux comprendre, reconnaître et encourager les hommes à jouer un rôle actif et occuper la place qui leur revient dans la famille. Les travaux déjà entrepris sur le décrochage scolaire doivent être poursuivis et des mécanismes visant à favoriser la représentation masculine dans certaines professions doivent être mis de l'avant. L'identité masculine doit être valorisée et il y a lieu de s'attaquer aux préjugés négatifs véhiculés à l'égard des hommes.

Finalement, nous devons aussi reconnaître collectivement l'importance de la condition masculine et prendre les moyens nécessaires afin que la réflexion amorcée se poursuive.

Les recommandations suivantes sont formulées afin de permettre la concrétisation de la série d'objectifs que nous venons d'énoncer.

### 3.1 La nécessité de répondre aux besoins des hommes

Au terme de leurs travaux d'analyse et de réflexion, les membres du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes sont unanimes à considérer que la société québécoise doit s'ouvrir davantage aux réalités des hommes et reconnaître l'importance et l'acuité de leurs besoins. Ils invitent le gouvernement à s'engager officiellement à faire de la satisfaction de ces besoins une priorité.

**Le Comité recommande donc que le gouvernement reconnaisse publiquement la nécessité de mieux appuyer les hommes et qu'il mette tout en œuvre afin que leur soit offert un milieu de vie qui corresponde mieux à leurs besoins. Cette visée doit être partagée par tous les acteurs sociaux, communautaires et économiques.**

Les problèmes qui confrontent les hommes sont multiples et leurs besoins, bien réels. Tous ne concernent toutefois pas au premier chef le ministère de la Santé et des Services sociaux. Voilà pourquoi le Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes a formulé deux types de recommandations.

Les premières recommandent des interventions directes de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit à titre de responsable unique, soit comme maître d'œuvre. Quant aux secondes recommandations, elles sont orientées vers d'autres ministères qu'elles incitent à entreprendre des actions ciblées.

### 3.2 Les recommandations qui interpellent le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les actions attendues de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux concernent six objets particuliers : les soins à apporter aux hommes en situation de crise, le suicide, la formation des intervenants, l'adaptation des services et des modes d'intervention, la promotion des habitudes de vie et le développement des services communautaires.

#### 3.2.1 Les soins à apporter aux hommes en situation de crise

C'est après le dépôt de nombreux rapports de coroners concernant des homicides et suicides commis dans le cadre de ruptures d'union et à la suite des pressions du milieu que le gouvernement a pris la décision de mettre sur pied un Comité de travail gouvernemental en matière de prévention et d'aide aux hommes.

« Pour comprendre et non justifier ces drames, on doit prendre en compte le fait que la majorité des hommes vivent généralement repliés sur eux-mêmes et ne cherchent pas d'aide. Ils ont souvent une attitude de déni et de minimisation face à leurs problèmes, si graves soient-ils. Socialement acquis, ce comportement isole l'homme en crise et le plonge souvent dans une dynamique dépressive destructrice. »<sup>75</sup>

La dénonciation des lacunes et de leurs conséquences tragiques au niveau de l'accueil des hommes en situation de crise, notamment de ceux qui vivent des problèmes conjugaux ou familiaux, est également ressortie lors des consultations menées par le Comité. La solution à ces problèmes doit cependant tenir compte des particularités des régions, des localités et des quartiers.

Il importe donc que chacune des régions du Québec et chacun de ses principaux centres urbains soient dotés de services d'accueil et de soutien aux hommes qui vivent des situations de crise. La mise au point de ces services revient toutefois aux autorités concernées dans la perspective de l'accès le plus direct possible sur une base 24heures/7jours. Cet accès devrait éventuellement aussi comprendre l'hébergement préventif.

**Le Comité recommande donc que** le ministère de la Santé et des Services sociaux priorise la mise sur pied et la consolidation de services d'accueil et de soutien aux hommes dans toutes les régions du Québec, afin que les soins de base nécessaires au « désamorçage » des crises, y compris l'hébergement si nécessaire, puissent être disponibles partout. Dans un deuxième temps, il s'agira d'appuyer le développement de réseaux locaux intégrés. De tels services devront être offerts par du personnel compétent en intervention de crise et en intervention auprès des hommes et permettre aux clients d'être vus par des intervenants masculins s'ils le désirent.

<sup>75</sup> D'après un texte de réflexion produit par M. Claude Roy en juin 2002 à l'intention des membres du Comité



### 3.2.1 Le suicide

Quatre hommes se suicident par jour au Québec. C'est beaucoup ! Conscient de cette situation, le gouvernement a lancé la Stratégie québécoise d'action face au suicide en février 1998. Des travaux sont actuellement en cours au ministère de la Santé et des Services sociaux pour actualiser la mise en œuvre de cette stratégie. Le Comité souligne ces initiatives et préconise leur poursuite.

**Le Comité recommande donc que** le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuive les efforts amorcés en regard de la prévention du suicide, notamment en regard des hommes qui doivent être considérés comme une clientèle prioritaire.

### 3.2.3 La formation des intervenants et des intervenantes

On l'a vu auparavant, lorsqu'ils demandent de l'aide, les hommes plus traditionnels le font d'une façon non conventionnelle, parfois agressivement parce que mals dans leur peau. Ils risquent d'être reçus d'une manière répressive, ou de se voir refuser l'accès aux services. Les dispensateurs de services, en majorité des femmes, n'ont pas été habitués à transiger avec la clientèle masculine. Ils ont plus de difficultés à lire et à décoder les modes masculins d'expression et conséquemment courent plus de risques de les braquer.

**Le Comité recommande donc que** le réseau de la Santé et des Services sociaux développe et dispense systématiquement un programme de formation à l'intention des intervenantes et des intervenants de première ligne afin que ceux-ci soient mieux formés à transiger avec la clientèle masculine et habilités à mieux décoder leurs réels besoins.

### 3.2.4 L'adaptation des services et des modes d'intervention

Les hommes ont aussi un rapport différent à leur corps et à leur bien-être personnel de telle sorte que le rapport objectif ne correspond pas au rapport subjectif qu'ils entretiennent avec leur santé. En outre, ils négligent souvent les examens de dépistage et ne montrent pas une grande persévérance dans les traitements une fois que les premières douleurs ont été calmées. De tels constats conduisent à privilégier une meilleure adaptation des services et des modes d'intervention aux besoins des hommes si on veut que ces derniers suivent avec davantage de ténacité les soins qui leur sont nécessaires et qu'ils les acceptent mieux.

**Le Comité recommande donc que** la prestation des services offerts par le réseau de la Santé et des Services sociaux soit mieux adaptée aux besoins de la clientèle masculine. Il considère aussi qu'il importe que ces services se rapprochent davantage des hommes, notamment en expérimentant des modèles déjà appliqués, comme celui des pairs aidants.

En ce qui a trait aux interventions auprès des hommes ayant des comportements violents, les spécialistes ont reconnu qu'elles entraînent toujours des changements positifs chez ceux qui en bénéficient, même lorsqu'ils y participent de façon contrainte. Compte tenu des immenses besoins à cet égard, le Comité a considéré qu'il y avait lieu de souligner l'effort réalisé actuellement par le réseau communautaire à ce sujet et d'y apporter un soutien accru.

**Le Comité recommande donc que** les efforts actuels du réseau communautaire en regard de la prévention et de la lutte aux comportements violents soient reconnus, appuyés concrètement et intensifiés, en vue notamment de préserver les acquis. Il serait également important qu'une aide financière d'appoint puisse être disponible pour favoriser l'accessibilité à ces ressources.

Quant à l'extrême rareté des traitements offerts aux hommes abusés sexuellement ou violentés, il importe d'en mieux circonscrire les causes, de manière à les prévenir, et d'élargir l'éventail de solutions concrètes qui pourraient être rapidement mises de l'avant pour apaiser ce type de souffrance, bien que l'intervention actuelle du réseau communautaire à l'égard de ce problème mérite aussi d'être soulignée.

**Le Comité recommande donc que** des efforts significatifs soient faits afin de garantir une meilleure accessibilité aux soins pour les hommes violentés ou abusés sexuellement.

### 3.2.5 La promotion de saines habitudes de vie auprès des hommes

Un bon nombre d'hommes se nourrissent mal et se soignent mal. Ils rebutent à passer des tests et des examens de santé et sont plus nombreux à dépendre du jeu, de l'alcool ou des drogues. Manifestement, le message de promotion d'habitudes de vie saine ne les rejoint pas suffisamment et ce, particulièrement lorsqu'ils ont de faibles revenus, sont jeunes, sont peu scolarisés ou d'origine autochtone.

**Le Comité recommande donc que** des efforts soient faits afin de concevoir et rendre publics des messages de promotion de saines habitudes de vie qui rejoignent davantage les hommes. À titre d'exemple, des campagnes encourageant l'auto-examen des testicules pourraient être développés. De même, une campagne de prévention pour le cancer de la prostate devrait aussi être mise de l'avant. Ces programmes devraient tenter de rejoindre les hommes là où ils sont, notamment sur leurs lieux de travail et dans les centres sportifs.

### 3.2.6 Le développement des services communautaires

L'inventaire des ressources communautaires oeuvrant auprès des hommes a permis de mettre en lumière l'importance de l'entraide, de la solidarité et des regroupements. Elle a aussi permis de constater le petit nombre de ces ressources et leur extrême vulnérabilité financière. La très grande majorité d'entre elles ont un statut précaire malgré une forte

demande pour des ressources spécialisées pour hommes. Si on prend en considération que ces ressources sont souvent la porte éventuelle d'entrée des hommes dans le réseau de la Santé et des Services sociaux, il importe de s'assurer de leur consolidation, voire leur développement.

**Le Comité recommande donc que** l'importance des organismes oeuvrant auprès des hommes soit reconnue et que l'émergence de nouveaux services communautaires à leur intention soit favorisée. Un financement adéquat doit être accordé aux organismes existants et le développement de nouveaux services dans l'ensemble des régions, encouragé.

### 3.3 Les recommandations qui concernent d'autres acteurs gouvernementaux

Comme nous le mentionnions auparavant, les hommes font face à plusieurs besoins qui ne concernent pas tous le réseau de la Santé et des Services sociaux. Pour ces derniers, la collaboration d'autres acteurs gouvernementaux est essentielle.

Les actions envisagées touchent la paternité, la formation professionnelle, l'identité masculine et son image ainsi que la pérennité des efforts en regard de la condition masculine.

#### 3.3.1 La paternité

Les retombées positives de l'engagement paternel sur le bien-être et le développement de l'enfant de même que son adaptation sociale ont été démontrées à plusieurs reprises :

« La reconnaissance des besoins et des droits de l'enfant en application de la Charte des Nations Unies [...] touche directement les familles (...et leurs membres). Plus particulièrement, l'article 18.8 de la Convention relative aux droits des enfants stipule que *les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement.* (...) Toutefois, il est commun que l'enfant soit privé de contacts réguliers et prolongés avec l'un des deux parents. »<sup>76</sup>

La tendance à recourir au tribunal est souvent associée au degré de tension entre les parents. Il semble ainsi que plus la tension est intense, plus grande est la propension à s'adresser au tribunal, notamment pour la pension alimentaire et la garde des enfants. Dans cette perspective, l'annonce de la rupture d'union pourra présenter des

---

<sup>76</sup> COFAQ, *Nos enfants ont droit à leurs deux parents*, dépliant présentant la journée d'étude tenue le 14 novembre 2003 au Centre St-Pierre de Montréal

caractéristiques particulièrement inquiétantes pour certains parents et certains enfants et devenir singulièrement porteuse de risques de suicide et de violence envers les ex-conjoints.

A contrario, il va de soi que les ruptures d'union bien annoncées et qui s'effectuent sur la base d'un partage en consensus des responsabilités parentales et des biens ne conduisent pas à des situations de violence. On a considéré aussi que l'instauration éventuelle de mesures visant une meilleure prise en compte des besoins des hommes, en vue notamment de faciliter le respect des décisions des tribunaux en ce qui a trait aux droits de visite des pères, auraient des impacts positifs certains.

**Le Comité recommande donc que** l'ensemble du processus judiciaire et des lois qui l'encadrent soit revu dans la perspective d'une meilleure prise en compte des besoins des pères et d'une meilleure protection des liens père-enfant. Il **est** également important de consolider les ressources communautaires existantes de soutien aux pères en situation de ruptures et de développer d'autres services plus spécifiques aux pères en période de séparation/divorce.

Par ailleurs, depuis la Révolution tranquille, la famille québécoise est entrée en mutation, ce qui a entraîné une remise en question des attentes à l'égard du rôle des pères. Cette fragilisation a des impacts considérables sur la famille elle-même. Compte tenu de l'importance des bienfaits associés à l'exercice de la fonction paternelle, il s'impose d'entreprendre une vaste opération de revalorisation du rôle des pères.

**Le Comité recommande donc que** le gouvernement reconnaisse officiellement et valorise le rôle de père en vue de favoriser son exercice le plus large possible.

### 3.3.2 La formation professionnelle

Le taux de décrochage scolaire des garçons est alarmant et leur cursus scolaire beaucoup plus lent que celui des filles. Conscient de cela, le gouvernement a déjà mis en place des mesures en vue de prévenir ce décrochage et améliorer l'attrait des études pour les garçons. Le Comité souligne ces initiatives et préconise leur poursuite.

Il est important que l'école soit organisée de façon à donner une chance égale aux garçons et aux filles et il convient que le Québec se dote de pratiques éducationnelles qui favorisent autant le succès des garçons que des filles. Le Comité croit aussi nécessaire que des changements soient opérés dans le système scolaire afin de rendre l'atteinte de cet objectif possible.

**Le Comité recommande donc que** les efforts amorcés en regard de la prévention du décrochage scolaire des garçons se poursuivent et s'intègrent à la révision des programmes qui a cours actuellement.

Par ailleurs, les femmes composent la très grande majorité des ressources de première ligne, non seulement dans la santé et les services sociaux, mais aussi dans le secteur de la petite enfance et dans celui de l'éducation. Une plus grande masculinisation dans le personnel formé pour s'occuper de ces tâches pourrait favoriser l'adaptation de ces services en fonction des besoins des garçons.

**Le Comité recommande donc que** des mécanismes soient développés en vue de favoriser une représentation masculine plus évidente dans les professions associées aux services de première ligne en santé, en services sociaux, en soins de la petite enfance et en éducation.

### 3.3.3 L'identité masculine et l'image des hommes

L'image des hommes véhiculée en publicité et dans plusieurs médias est trop souvent associée à une identité peu valorisée. Cela a des conséquences particulièrement graves sur les individus qui ont une faible estime d'eux-mêmes et sur la société qui continue à fonctionner à partir de préjugés défavorables. Il y a donc lieu de rectifier le tir et de promouvoir une image des hommes qui soit plus valorisante.

**Le Comité recommande donc que** des campagnes de sensibilisation soient menées sur les réalités masculines (santé, habitudes de vie, etc) en lien avec les recherches et les travaux en cours et à venir. Ces campagnes doivent s'attaquer aux préjugés les plus stigmatisants à l'endroit des hommes et tenir compte des résultats des travaux entrepris afin de valoriser une image positive des hommes. Le Comité considère aussi que les pratiques de misandrie doivent être dénoncées et faire l'objet de suivis systématiques.

### 3.3.4 La poursuite de la réflexion à l'égard de la condition masculine

Il ne saurait être question de considérer la réflexion à l'égard de la condition masculine comme étant close puisqu'elle s'amorce à peine. En effet, trop d'aspects n'ont été qu'effleurés jusqu'ici et les enjeux sont véritablement trop grands pour que nous nous limitions aux quelques pistes que nous avons pu dégager dans le peu de temps qui nous était imparti.

D'importantes questions n'ont, pour ainsi dire, pas été traitées, entre autres les difficultés vécues par les hommes homosexuels ainsi que celles des autochtones et des immigrants.

Le Comité a aussi pris conscience du fait que plusieurs groupes, notamment certains qui se portent à la défense des droits des femmes, considèrent qu'il est temps de reconnaître publiquement l'intérêt et l'importance du dossier de la condition masculine. À l'instar de ces groupes, le Comité est convaincu que la réflexion amorcée dans le cadre de ses travaux devrait se poursuivre. En effet, beaucoup reste à faire, à comprendre, à discuter et à solutionner et il importe de pousser plus avant.

**Le Comité recommande donc** que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille s'associent de manière permanente comme porteurs gouvernementaux du dossier de la condition masculine. À ce titre, ils instaureront une démarche et inviteront les autres instances gouvernementales concernées, le milieu de la recherche et le milieu communautaire à entreprendre avec eux une vaste réflexion d'ensemble en vue de mieux conseiller l'action gouvernementale à l'égard des hommes.

Un tel Comité conjoint MSSS et MESSF aurait notamment pour tâches de :

- Suivre la mise en oeuvre des recommandations du présent Comité de travail qui auront été retenues par le gouvernement;
- Revoir et harmoniser l'ensemble des services offerts aux Québécois, de manière à mieux servir la clientèle masculine;
- Définir les principes d'égalité des genres qui devraient encadrer l'action publique et parapublique;
- Comprendre et encourager la place des hommes dans la société;
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie interministérielle de soutien à la condition masculine.

Enfin, **le Comité recommande aussi** que la recherche sur les multiples facettes de la condition masculine soit davantage suscitée et soutenue par le gouvernement. À cet égard, la recherche en partenariat avec le milieu, particulièrement sous la forme de recherche-action ou de recherche participative, contribuera à l'émergence de nouveaux savoirs sur les réalités que vivent les hommes et sur les interventions à préconiser auprès d'eux. Elle permettra aussi une diffusion immédiate des résultats obtenus et un transfert instantané dans la pratique des intervenants et des intervenantes.

## Conclusion

Sans remettre en question les revendications et les acquis légitimes obtenus de haute lutte par le mouvement des femmes, le Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes

considère qu'il est plus que temps que le Québec s'engage sans équivoque et prenne réellement en compte les multiples difficultés auxquelles sont confrontés bon nombre d'hommes.

Au cours des dernières années, plusieurs des membres du Comité ont eu l'impression que la réalité personnelle et sociale des hommes a été analysée sous l'angle des problèmes qu'elle causait plutôt que sous celui des solutions qu'elle nécessitait. Dans cette perspective, il est déplorable que certains hommes se soient sentis rejetés et qu'ils aient vécu une détresse psychologique importante ou aient fait usage de formes inappropriées d'expression qui ont gravement nui à leur entourage ainsi qu'à eux-mêmes.

Les hommes et les garçons doivent se sentir accueillis partout et de manière chaleureuse par des personnes tolérantes et bien disposées à leur égard. Comme on a pu le constater, plusieurs hommes ont un grand besoin d'aide. Pour leur être profitable, cette aide doit leur être offerte d'une manière qui les respecte.

Les propos qui, de façon répétée et malicieuse, présentent les hommes d'une manière négative doivent être dénoncés clairement. La misandrie n'a pas sa place et doit être combattue. Il faut libérer les hommes des sentiments de honte à partir desquels la société traditionnelle a trop longtemps contrôlé leurs comportements. Sans absoudre ni minimiser les comportements violents, il faut développer, pour les contrer, une approche de résolution de problème qui mise davantage sur la responsabilisation que sur la culpabilisation.

Au cours des dernières années, le réseau communautaire de services aux hommes a survécu de peine et de misère. Il doit dorénavant faire l'objet d'une réelle consolidation afin que les formes d'aide qu'il dispense aux hommes leur soient davantage accessibles en quantité, en qualité et dans de meilleurs délais.

Des messages de promotion de saines habitudes de vie doivent être conçus et diffusés de manière à mieux rejoindre l'ensemble des hommes québécois. De même, il y a lieu de se préoccuper de faire évoluer les mentalités à propos des réalités vécues par les hommes.

Plusieurs efforts doivent être faits sur les questions relatives à la paternité, notamment en ce qui concerne les réalités judiciaires et la reconnaissance de l'apport essentiel des hommes dans la famille.

Enfin, les travaux amorcés par le Comité doivent se poursuivre et un suivi de ses recommandations doit être fait.

Ces efforts sont garants de l'évolution harmonieuse de notre société en vue du meilleur bien-être collectif! Il est urgent d'agir!

## Bibliographie

BERNARDINI, Silvia C. et JENKINS, Jennifer M., *Vue d'ensemble des risques et des facteurs de protection pour els enfants touchés par la séparation et le divorce*, Ministère de la Justice du Canada, 2002

BROOKS, G. R., *A new psychotherapy for traditionnal men*, San Francisco, CA , Jossey-Bass, 1998

CASTELAIN MEUNIER, Christine, *La place des hommes et la métamorphose de la famille*, Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 2002

COURTENAY, Will H., *Behavioral factors associated with disease, injury and death among men : Evidence and implications for prevention* in The Journal of Men's Studies, volume 9, Number 1, Fall 2000, pp. 81-142

DICKINSON, John A. et YOUNG, Brian, *Brève historique socio-économique du Québec*, Septentrion, Sillery, 2003

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Direction des Affaires policières et de la Prévention de la criminalité, *Statistiques sur la criminalité au Québec*, 2001

DULAC, Germain, *Les demandes d'aide des hommes*, Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille (AIDRAH), Université McGill, 1997

DURAND, Marc, *Histoire du Québec*, IMAGO, Paris, 1999

HAMELIN, Jean et PROVENCHER Jean, *Brève histoire du Québec*, Boréal, 1997

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Portrait social du Québec, données et analyse, Édition 2001*, Collection les conditions de vie, Québec, 2001

JOYAL, Renée, LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, LE BOURDAIS, Céline, MARCIL-GRATTON, Nicole, *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003

LACOURSIÈRE, Jacques, *Une histoire du Québec*, Septentrion, Sillery, 2002

LAMB, Michael E., *The Role of the Father in Child Development*, Third Edition, John Wiley and Sons, Inc., 1997

LAPORTE, Gilles et LEFEBVRE, Luc, *Fondements historiques du Québec*, Chenelière/Mc Graw Hill, Montréal, 1995

LORBER, J., *Gender and the social construction of illness*, Thousand Oaks (CA,US) : SAGE Publications Inc., 1997



MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, Secrétariat à l'avenir du Québec, *Quelques fragments d'histoire pour mieux comprendre le Québec*, Québec, 1995

NATHANSON, P, et YOUNG, K, *Spreading misandry: The teaching of contempt for men in popular culture*, Montreal : McGill-Queen's University Press, 2001

NORBERT, Yves et al., *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, Bureau de la Statistique du Québec, Québec 1996

OYSTEIN, Gullvåg Holter et NORDIC COUNCIL OF MINISTERS, *Can men do it?*, Temanord Equality, Copenhage, 2003

PICHÉ, Victor et Le BOURDAIS, Céline, *La démographie québécoise – enjeux du XXIe siècle*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003

POLLACK, William, *Real Boys, Rescuing our sons from the Myths of Boyhood*, New York : Random House, 1998

ROBERT, Véronique et TRUDEL, Jonathan, *Manuel d'entretien de l'homme*, L'Actualité : dossier spécial sur la santé au masculin, octobre 2002,

RONDEAU, Gilles et TRUCHON, Martin, *Evolucion de las relaciones familiares en Quebec : un enfoque socio-historico de las transformaciones sociales que macaron a la sociedad y a la familia quebequenses* dans RIBEIRO, Manuel, RONDEAU, Gilles, HERNANDEZ, Santos (coordinadoers) *La familia en America del Norte : evolucion, problematica y politica*. Monterrey, Mexico, Editorial Trillas, Universidad Autonoma de Nuevo Leon, Monterrey, NL, Mexico, Agosto 2002, 21-54

RONDEAU, Gilles et HERNANDEZ, Stéphane, *Entre les services et les hommes : un pont à bâtir*, Actes du colloque de l'équipe Hommes, violence et changement tenu à St-Hyacinthe le 25 octobre 2002, CRI-VIFF Montréal et Québec, 2003, 172 p.

RONDEAU, Gilles et HERNANDEZ, Stéphane, *Hommes, intervention et changement*, Actes du colloque du 17 mai 2001 de l'équipe Hommes, violence et changement tenu à Sherbrooke dans le cadre du 69<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, CRI-VIFF Montréal et Québec, 2002, 117 p.

TREMBLAY, Gilles et al., *Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux*, à paraître, octobre 2003

TREMBLAY, Sabin, *Condition des pères et place des pères dans la Famille*, Document de travail, Ministère de la Famille et de l'Enfance, octobre 2002

TRUDEL, Jonathan, *Alerte à la santé des hommes*, L'Actualité : dossier spécial sur la santé au masculin, octobre 2002,